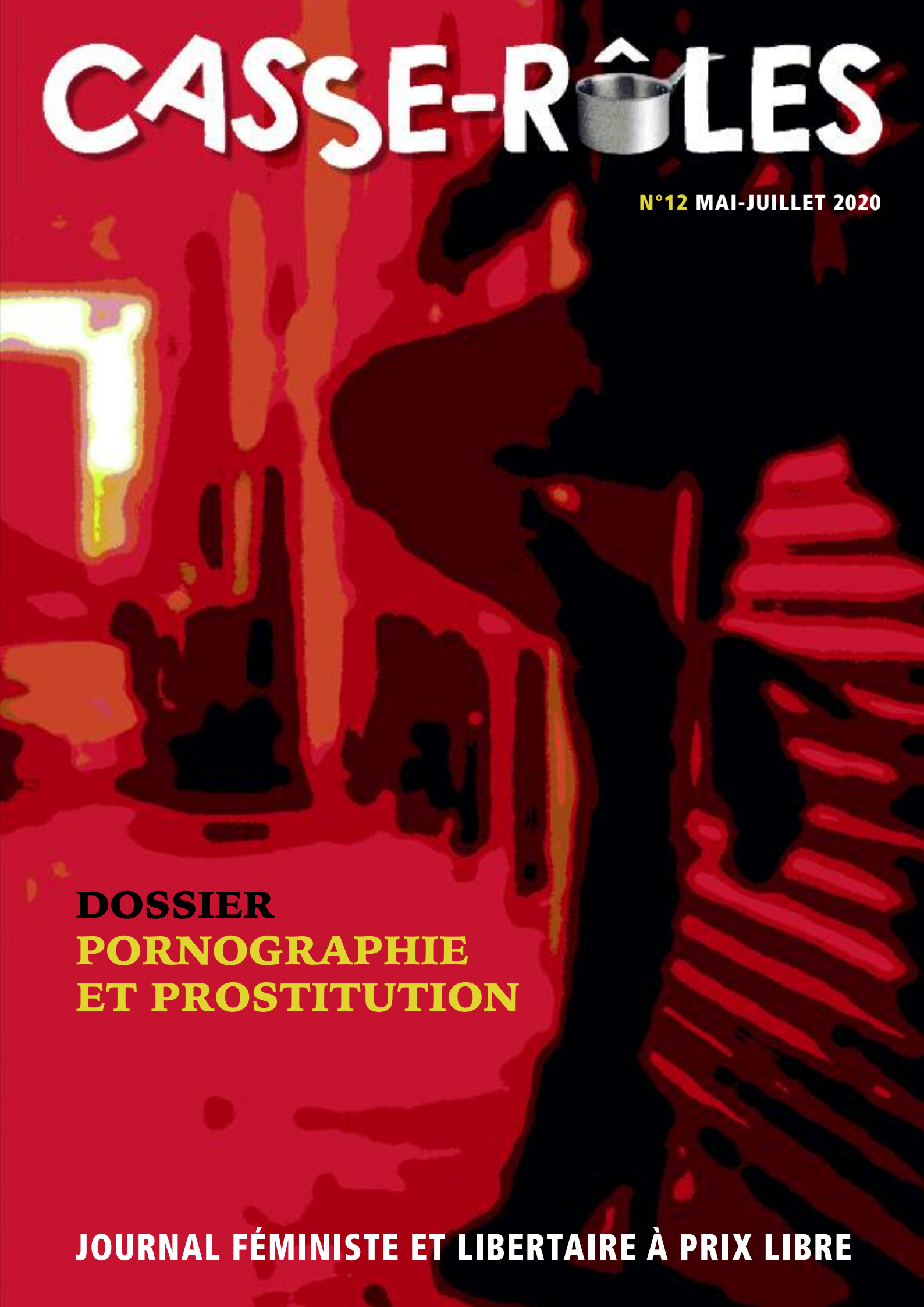


CASSE-RÔLES



N°12 MAI-JUILLET 2020

DOSSIER
PORNOGRAPHIE
ET PROSTITUTION

JOURNAL FÉMINISTE ET LIBERTAIRE À PRIX LIBRE

ORFÈVRE



Ont participé à ce numéro

Alain P., André, Anne-Marie, Annie, Christine, Christophe, Claude, Dominique, Hélène, Justhom, Laurence, Marie, Michèle, Natacha, O., Philippe, Rosario, Sagna, Solange.

Un grand merci à Marie Crouzeix pour la relecture finale, à Philippe Camus, *the* maquettiste, pour son aide et l'illustration de couverture (ductus@me.com), à Jean-Pierre Levaray pour la 4^e.

Abonnements et contacts

☎ p. 41

Imprimerie

Espace Copie Plan, Guéret (23)
ISSN 2646-6961

Le coronavirus fait cette grève générale dont nous avons rêvé...

Si le confinement met à l'arrêt momentané un système économique absurde et destructeur que nous ne cessons de critiquer, il devient aussi un terrain d'expérimentation idéal de la privation des libertés. Le covid-19 est un symptôme du saccage écologique de la planète. Cette crise accentue encore la précarité des plus fragiles. Que deviennent les migrants, ceux qui sont à la rue, les chômeurs privés d'Internet qui se heurtent à des administrations fermées, les taulards interdits de relations sociales et survivant dans des cellules surpeuplées ? Pensons aussi aux personnes prostituées, sans ressources, certaines expulsées de leur domicile et complètement démunies. Heureusement, des associations, comme le Mouvement du Nid, Osez le féminisme et d'autres sont actives en ce moment pour leur venir en aide.

... mais entre se laver les mains et changer le monde, il reste beaucoup d'étapes !

Cette crise a aussi des effets positifs : un effet écologique certain de ce ralentissement de l'activité, l'abandon « temporaire » de la réforme des retraites et de l'assurance chômage. Mais nous devons rester vigilantes pour que l'état d'urgence ne finisse pas dans le droit commun, que les dispositifs de géolocalisation et les traçages qui menacent nos libertés ne deviennent pas la norme, pour que les inégalités des conditions sociales mises à mal pendant la crise ne se creusent pas davantage.

En allant voir le film *L'An 01* en 1973, on rêvait à l'abandon consensuel et festif du productivisme. « *Après un temps d'arrêt total ne seront ranimés avec réticence que les services et la production dont le manque sera intolérable, probablement l'eau pour boire, l'électricité pour lire le soir et la TSF, pour dire "ce n'est pas la fin du monde, c'est l'an 01".* »

Cependant, le dossier Pornographie-Prostitution, sujet sensible pour tout le monde, féministes compris, garde toute sa pertinence comme les textes et réactions que nous vous proposons autour de l'affaire Polanski et de la pédocriminalité. Les agressions qu'ont subies les femmes « abolitionnistes », lors des cortèges du 8 mars (Journée internationale des femmes) dans différentes villes, de France et d'ailleurs, sont bien la manifestation la plus récente et la plus triste de l'aliénation qui touche toute la société. Le collectif Casse-rôles revendique aussi cette position « abolitionniste », notre dossier explique pourquoi.

CASSE-RÔLES

AVIS !

Ami·e·s lectrices et lecteurs, vous souhaitez nous adresser une contribution pour le prochain numéro de *Casse-rôles* (n° 13, sortie 1^{er} août 2020) : les articles devront nous parvenir pour le 20 juin, dernier délai !

**PROCHAIN DOSSIER (CASSE-RÔLES, N° 13)
RETOUR SUR UN CONFINEMENT HISTORIQUE**

À PROPOS DE «J'ACCUSE»: Y ALLER OU PAS ?

Il y a l'argument affectif : penser à la victime d'un viol et à ses proches (nos enfants, toi, nous, moi...).

Il y a aussi l'argument juridique : si la justice ne punit pas, on est en droit, sans tomber dans l'illégalité, de faire justice soi-même, de façon pacifique, en ne cautionnant pas l'auteur d'un viol par l'intermédiaire de son œuvre. Pour résumer, on ne va pas voir le film !

A contrario, il y a ceux qui disent : c'est prescrit, tout le monde a droit à l'oubli.

Enfin, il y a le fameux argument « Céline » (Louis-Ferdinand) : « On doit séparer l'auteur de son œuvre. » Si tel est le cas, pourquoi poursuivre des gens comme Orelsan (qui, soit dit en passant, a été relaxé par la Cour d'appel de Versailles d'accusations d'incitation à la violence envers les femmes, mais au moins il a été jugé) ?

ALORS, QUE FAIRE ? Des associations féministes ont appelé au boycott. Pourtant, je crois qu'un million et demi de spectateurs·trices sont allées voir le film. Dont acte. Pour ma part, c'est clair, je n'y suis pas allée, je n'irai pas et profiterai de toutes les occasions pour le dire et tenter de convaincre.

En effet, pour Céline et ceux de son acabit, c'est trop tard, mais pour Polanski, c'est ici et maintenant, donc on peut – et selon moi, on doit – lui faire connaître notre réprobation pour ses actes, qui sont un crime au regard de la loi pénale, mais un crime qui ne sera pas sanctionné car il n'est plus sanctionnable du fait de la prescription, donc immune à l'oubli des condamnations exécutées.

Cela n'a rien à voir avec la censure. La liberté artistique et sa diffusion publique sont au fondement de toute « démocratie », fût-elle bourgeoise, comme l'avait rappelé en son temps Noam Chom-



sky pour justifier sa signature au bas d'une pétition en faveur de la liberté de parole et d'expression d'un certain Faurisson. Il n'empêche qu'on a le droit, face à une œuvre, de se rappeler qui en est l'auteur. Et là, Polanski a le pompon. N'a-t-il pas en effet déclaré avoir subi d'injustes condamnations, se posant comme victime à l'instar d'un capitaine Dreyfus condamné pour faits de haute trahison auxquels, lui, Dreyfus, était totalement étranger¹ ?

Une façon particulièrement scandaleuse de tenter de se « blanchir devant l'Histoire ».

Michèle Gay

Cet article a été écrit lors de la sortie du film. Depuis, le César du meilleur réalisateur a été attribué à Polanski et nombre de voix se sont élevées pour protester contre cette nomination, mais aussi quelques-unes pour l'approuver, mettant le plus souvent en avant cette fameuse séparation entre l'homme et l'artiste.

Pourtant, comme le remarque Éric Fassin sur Médiapart² : « Avec #MeToo, il n'est plus aussi facile de faire cette séparation : vie privée et vie professionnelle pèsent l'une sur l'autre. »

Autrement dit, pour reprendre un slogan féministe : « C'est le même corps qui viole et qui filme. » Despentès l'a dit plus crûment³ : « Parce que vous pouvez la décliner sur tous les tons votre imbécillité de séparation entre l'homme et l'artiste, toutes les victimes de viols d'artistes savent qu'il n'y a pas de division miraculeuse entre le corps violé et le corps créateur. »

1. Tiré du premier dossier de presse du film :

« Dans cette histoire, l'affaire Dreyfus, j'ai retrouvé des moments que j'avais parfois vécus moi-même. »

2. Médiapart, 2 mars 2020.

3. Libération, 2 mars 2020.

Qui ne dit mot, consent ?

Le viol, reconnu dans le Code pénal de 1810, est défini dans l'arrêt du 25 juin 1857 comme « le fait d'abuser d'une personne contre sa volonté, soit que le défaut de consentement résulte de la violence physique ou morale exercée à son égard, soit qu'il réside dans tout autre moyen de contrainte ou de surprise, pour atteindre, en dehors de la volonté de la victime, le but que se propose l'auteur de l'action ».

« **A** BUSER d'une personne » désignait le fait de « connaître charnellement une femme sans la participation de sa volonté ». Le viol ne pouvait être commis que par un homme sur une femme, l'acte constitutif de l'infraction étant « l'introduction du membre viril dans les parties génitales de la femme ». Tout autre acte d'agression sexuelle était qualifié d'« attentat à la pudeur ».

La loi du 23 décembre 1880 fait du viol « tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit ». Ainsi, « un certain nombre d'agissements qui n'étaient auparavant qualifiés que comme "attentat à la pudeur", tels que l'introduction d'un corps étranger par voie vaginale ou anale, la sodomie, la fellation, sont désormais considérés comme des viols ». En outre, la victime peut être un homme et l'agresseur une femme. À partir de 1992, le viol conjugal sera reconnu et considéré comme facteur aggravant.

En 1832, le législateur crée l'attentat à la pudeur sans violence sur les mineurs de moins de 11 ans, l'âge de l'enfant est porté en 1863 à 13 puis 15 ans en 1945. Ce qui correspond à ce que l'on appelle aujourd'hui la « majorité sexuelle ».

Cette loi s'applique jusqu'à la réforme du Code pénal en 1994 qui introduit les notions d'atteinte sexuelle sur mineur. Ce n'est qu'en 2016 que l'inceste entraîne le retrait de l'autorité parentale.

Il n'y a pas de notion d'âge pour le viol sur mineur de moins de 15 ans, le crime étant défini par l'acte lui-même et l'absence de consentement étant attestée par l'âge de l'enfant supposé incapable de consentir. Ces délits et crimes sexuels ont en commun d'être invisibilisés (ils sont fréquents mais peu révélés) tout en étant lourdement sanctionnés. Ils suscitent de fortes réactions émotionnelles dans l'opinion publique.

Bien souvent, il plane une aura d'opprobre sur les femmes et enfants victimes : il y a atteinte à la « pureté » des femmes et enfants, elles n'ont pas su se protéger, voire ont provoqué leur agresseur. Les enfants sont considérés comme pervers et futurs agresseurs.

Dans certains pays, c'est l'honneur de tous les mâles de la famille qui est atteint

qu'en 1994 les agressions sexuelles étaient considérées comme atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs, et non pas agression contre des personnes.

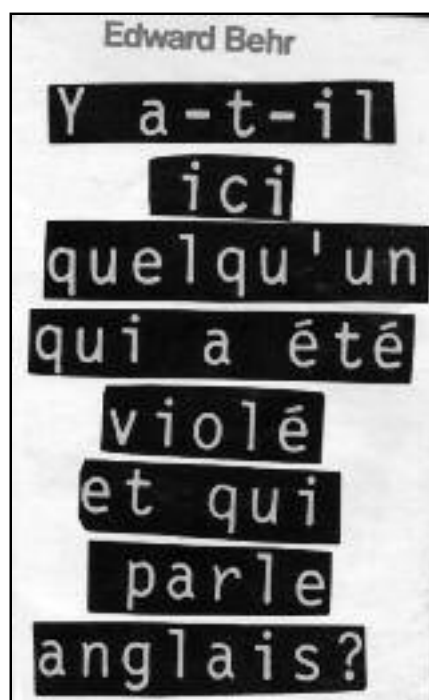
Considérer ces actes du point de vue de la victime et non pas de la morale publique est récent, tout comme la prise en compte de la souffrance des victimes. Une remarque cependant : pour qu'elle puisse guérir, il faut être attentif à ne pas laisser la personne s'installer dans un statut de victime dont elle ne pourrait plus s'extraire, en prenant en compte le fait que chaque personne, chaque traumatisme, chaque cheminement est unique.

Pendant longtemps, le viol, crime pourtant bien défini (pénétration), a été souvent correctionnalisé et traité par la Justice comme un délit et non comme un crime.

Certes il est tout aussi grave de condamner un innocent que de ne pas entendre une victime, et ces crimes souvent commis dans l'intimité sont parfois difficiles à établir. Mais l'action de la Justice est parfois bien cruelle et le consentement, l'attitude de provocation supposée, vient accroître le vécu de culpabilité des victimes.

La question du consentement est souvent posée. Il est censé être libre et éclairé. Mais on est à la frontière de la raison et de la pulsion, du contrôle et du lâcher-prise, du désir et de la décision. Le consentement doit-il être explicite ? Ce qui signifierait que l'implicite deviendrait impossible ? Jusqu'où laisser faire ? Puis-je consentir puis changer d'avis, et si oui jusqu'à quand ? Que faire des pressions et manipulations du/de la partenaire, possibles à tout âge. On peut désirer quelqu'un sans souhaiter aller jusqu'à une relation sexuelle, on peut accepter une relation sans désir (par tendresse pour le partenaire par exemple).

Certaines prostituées revendiquent ce choix de travail, sont donc consentantes, et contractualisent cette relation ; il est rare



et la femme est ostracisée (y compris en cas de viol de guerre où la contrainte est pourtant évidente), voire peut le payer de sa vie.

Chez nous, le temps n'est pas si loin où les corps des femmes et des enfants appartenaient au père de famille. Les viols seraient alors une atteinte non pas à la personne concernée mais à la propriété du *pater familias* d'où (c'est une hypothèse) la lourdeur des peines. À l'appui de cette hypothèse, le fait que le viol conjugal n'est reconnu que depuis 1994, que le féminicide n'existe pas dans le Code pénal, que jus-

que les tribunaux reconnaissent le viol quand les hommes ne respectent pas ce contrat. Pour celles qui se prostituent par contrainte, menaces et violences, faut-il considérer leurs clients comme violeurs quand ils ignorent les contraintes subies ?

Pour les mineures, la question du consentement est censée être réglée par la loi et l'âge de la majorité sexuelle, encore qu'il peut être difficile d'interpréter la parole de l'enfant car les langages et représentations des jeunes enfants et des adultes sont parfois différents (cf. encart).

Cependant si, quand il s'agit d'enfants prépubères, la question du consentement est définie par l'incapacité à consentir, cela devient plus difficile pour les adolescent·es, en particulier pour les relations entre grand·es adolescent·es. La maturité sexuelle, l'information sur la sexualité varient beaucoup d'un·e adolescent·e à l'autre et ne coïncident pas avec l'âge de la majorité sexuelle : comment évaluer cette maturité ? Une fille de 14 ans ½ et un garçon de 15 ans peuvent-ils avoir une relation sexuelle sans que le garçon soit hors la loi ? Un rapport sexuel à cet âge peut être une belle expérience ou un traumatisme même si l'adolescent·e est consentant·e, par maladresse ou méconnaissance. Les rapports des adolescent·es entre eux ne sont pas exempts de manipulation. Enfin, il y a la question des parents dont les autorisations ne coïncident pas toujours avec les choix des adolescent·es. Que penser, que faire s'ils portent plainte contre le garçon de 15 ans cité ci-dessus ? Par ailleurs, à ces âges, les relations entre parents et ados ne sont pas toujours sereines ; poser une limite à ce qui est une réelle relation amou-



reuse n'est pas si simple et risque d'aboutir à l'inverse du résultat espéré. Que vaut le consentement d'un adolescent·e face à un adulte, surtout si celui-ci a un statut un peu prestigieux ? Certains pays préconisent de

◆
**Touche pas à mon corps
si je ne veux pas !**
◆

mettre une limite maximale à l'écart d'âge entre un adolescent et un adulte pour une relation consentie. Mais il existe des relations amoureuses sincères et durables entre personnes ayant un grand écart d'âge. On

en revient toujours à la question d'éduquer les adolescent·es (et les enfants), sans être intrusif et à la mesure de leurs capacités cognitives. Car changer l'âge de la majorité sexuelle ne change pas grand-chose à la question.

C'est sur la base de ce slogan que nous devrions éduquer nos enfants en commençant dès leur petite enfance ; respecter nous-mêmes ce précepte vis-à-vis d'eux n'est pas si simple. Cela leur permettra sans doute de s'extraire d'une relation ambiguë avec un adulte. Mais face à la force brute ou la grande perversion, il est difficile de se défendre... qu'on soit adulte ou enfant.

Dominique Weber

« Ferenczi [souligne]... la demande de tendresse de la part de l'enfant... [il] expose ce qu'il considère comme la confusion de langues qui constitue une réelle violence des parents envers les enfants... »

La confusion de langues est donc celle de l'adulte qui transforme la tendresse de l'enfant. L'adulte interprète le désir de tendresse de l'enfant sur le plan d'une demande d'ordre érotique et sexuel. Le langage de la tendresse, qui vient de l'enfant, est confondu avec celui de l'érotisme. L'interprétation du langage de l'enfant par l'adulte crée cette confusion. L'enfant devrait refuser

et se défendre mais, moralement sans aide, incapable de protestations, ignorant la sexualité ou paralysé par l'angoisse, il se soumet à ce qui est une agression de l'adulte. Afin de pouvoir conserver la part de tendresse venant de l'adulte, l'enfant s'oblige à identifier ce que veut son agresseur. L'enfant a tendance à accorder ses vœux à celui de l'adulte. Il se soumet à la façon d'un automate et cherche à deviner le moindre désir de l'agresseur.

Cette opération est coûteuse. L'enfant est plongé dans un état quasi hallucinatoire. La réalité est modifiée afin que l'enfant puisse maintenir la situa-

tion de tendresse antérieure. C'est-à-dire que l'adulte ne passe pas pour un agresseur aux yeux de l'enfant. Ainsi l'enfant peut rêver un adulte tendre à son égard...

En cas d'inceste, la confusion de l'enfant est maximale... ainsi que son sentiment de culpabilité.

Emmanuel Fleury,
« Confusion de langues entre les adultes et l'enfant, le langage de la tendresse et de la passion », *Psychanalyste et psychiatre, Savoirs et clinique*, n° 1, janvier 2002.

LIBERTÉ SEXUELLE



Les années pré et post-1968 seront fécondes en idées et un vent libertaire souffle sur le monde occidental: mouvement des femmes, libération des colonies, anti-guerre après la très sale guerre d'Algérie, celle du Vietnam, libération des homosexuel·les, libération sexuelle (merci l'invention de la pilule), etc.

C'est dans ce climat qu'apparaît la revendication d'une sexualité commune, non violente et consentie entre enfants et adultes, au nom de la liberté de la sexualité enfantine, dans un Éden fleuri et ensoleillé. Cette revendication s'emmêle au début avec celles des homosexuel·les (l'homosexualité est illégale de 1942 à 1982 et classée dans les maladies mentales de 1968 à 1982).

Assez vite, cependant, la communauté homosexuelle prend ses distances avec ces revendications. L'Éden vanté apparaît plutôt sordide! La spécificité de la sexualité des enfants, les différences avec la sexualité adulte et le caractère traumatique pour les enfants des relations sexualisées avec les adultes seront reconnus.

La pratique de relations adultes/jeunes garçons à visée éducative ou amoureuse est décrite dans l'antiquité gréco-romaine. Cependant, n'en déplaise aux panégyristes de la pédophilie, à Athènes, selon Platon, la loi sanctionnait la prostitution, le proxénétisme et le viol d'un adolescent. Cet appareil législatif relativise déjà considérablement la référence antique. Platon lui-même a violemment dénoncé l'attirance pour les tout jeunes enfants et tenté d'épurer cette pratique éducative en la moralisant (cf. Vinciane Pirenne-Delforge, historienne, chercheuse à l'université de Liège, 15 oct. 1996).

La pédophilie (enfants prépubères) existe de tout temps, plus ou moins dissimulée et réprouvée. Un écrivain étiqueté sulfureux, à la plume paraît-il brillante, en fera l'apologie pendant plus d'un demi-siècle sous le regard complaisant d'une bonne partie de l'intelligentsia française, au travers d'émissions de TV et d'écrits revendiqués comme

autobiographiques (heureusement à petit tirage) où il détaille ses relations avec de très jeunes filles, ses «exploits» dans les bordels asiatiques avec de très jeunes enfants. Ce jusqu'en 2010, date de la pénalisation de la pédophilie à l'étranger. On aura reconnu M. Matzneff. Pour rappel, un certain nombre d'écrivains, et non des moindres, ont vanté les «délices» des pâtres méditerranéens sans que nul ne s'en offusque...

Cependant, dans ce contexte de libération sexuelle, la question de la sexualité des grands adolescents se pose (jusqu'en 1974 la majorité est à 21 ans, alors que la moitié des jeunes filles ont leur première relation sexuelle à 19 ans 1/2; un peu moins pour les garçons), ce qui induit la question des sanctions pénales pour le partenaire majeur en cas de désaccord des parents. C'est pour cette raison qu'en 1977, un certain nombre d'intellectuels, dont Dolto, signent une pétition demandant la prise en compte dans les textes de loi des différences entre un mineur mature sexuellement et averti de ses responsabilités sexuelles et un enfant prépubère.

Les années 1980-1990 voient se multiplier les témoignages tant des femmes que des enfants abusés qui peuvent enfin s'exprimer et dire leur souffrance, ainsi que la judiciarisation d'affaires d'inceste et de viols.

L'affaire Outreau portera à nouveau le doute sur la crédibilité des victimes, et posera la question, non pas de la véracité, mais de la difficulté à comprendre la parole des enfants.

Puis arrivent #MeToo et les diverses révélations qui dévoileront ce que nous savions de longue date.

D. W.



LA TRAGÉDIE DES ENFANTS VICTIMES DE LA PEDOCRIMINALITÉ

Dans les années 1970 et 1980, et même plus tard, certains intellectuels, artistes, snobs en vue, dits « libérés », ont brandi publiquement, au nom de la liberté sexuelle, le droit d'avoir des relations sexuelles avec des enfants qu'ils prétendaient consentants.

Effet pervers de 1968, diront quelques-uns. Non ! Certains ont profité de la libération des mœurs de l'époque – qui a donné un souffle d'air aux relations entre femmes et hommes – pour justifier leur perversité.

Les années 1970 ont souvent été pour les femmes une libération, par exemple la possibilité d'avoir des enfants hors mariage, et de ne plus être appelées « filles-mères » si elles avaient déjà enfanté et, enfin, le droit de déroger aux règles familiales qui prétendaient encore les retenir au fourneau en attendant l'Église, le droit de vivre sa sexualité librement... à ceci près que les moyens contraceptifs étaient encore précaires et le sont d'ailleurs toujours.

En plus de Matzneff, on pourrait citer ceux qui nous ont enchantés intellectuellement mais qui, dans leur versant noir, abusaient des enfants, des jeunes filles, et se vantaient de leurs voyages en Thaïlande et aux Philippines. À l'époque, on n'a rien vu, ou mal vu ; on avait encore la tête entravée par un formatage promachiste.

La pédocriminalité est peut-être une maladie masculine, par exemple pour celui qui a subi lui-même un acte pédophile incestueux dans sa jeunesse, mais c'est avant tout l'expression du machisme et du droit de cuissage sur celles et ceux qui semblent fragiles, inférieurs, sans défense, et qu'on peut réduire à un simple objet sexuel : les enfants et les femmes.

Le père Preynat a bien avoué qu'il « ne pouvait s'en empêcher », mais son institution très anti-femme et prédatrice a cultivé le silence, donc l'absolution, et il a continué...

On a peu vu de femmes pédocriminelles (même s'il y en a). Pourtant des femmes connues ont mis des jeunes dans leur lit, filles ou garçons. Elles se sont faites souvent complices des comportements masculins. Par exemple, dans l'affaire Dutroux. Mais ça n'est pas la spécialité intrinsèque des femmes.

La pédocriminalité se double de l'inceste. Le père, le beau-père, l'oncle, qui mettent dans leur lit toute la jeunesse de la famille, et parfois avec la complicité de la mère.

Le consentement, parlons-en !

L'argument principal des libertins pernecieux et complaisants repose sur le « consentement » de l'enfant. Discutons-en. Il est insupportable de constater qu'une psychiatre comme Dolto, à l'origine de l'intéressante expérience des Maisons vertes (maisons d'accueil), a plongé elle-même dans l'argument du consentement pour accuser ou rendre responsables les enfants, les jeunes filles ou jeunes hommes, d'avoir eu des relations sexuelles avec des adultes ! De la même façon qu'elle accuse les femmes qui sont battues d'être responsables de leur sort.

L'enfant a des pulsions sexuelles très tôt ; il peut être très désireux vis-à-vis d'un adulte, voire amoureux. Il l'est d'autant plus s'il n'a

pas eu son content d'affection auprès des parents. Mais ce qu'il désire dans le câlin auquel il aspire, c'est le refuge affectif, certes charnel entre des bras, contre une poitrine. C'est un appel à l'aide, à la sécurité, un refuge pour être aimé, auquel l'adulte se doit de répondre par une attitude de protection, et de réserve.

Si l'adulte sort de son rôle spécifique vis-à-vis d'un enfant (même si son comportement peut être provocateur), il fait effraction dans l'enfance, la détruit et la vole.

Le consentement ne peut avoir lieu réellement qu'entre des personnes de la même génération certes, mais surtout du même niveau de réflexion et de maturité.

Il n'y a consentement réel qu'entre deux parties égales en savoir, en compréhension, en rapport de force, de ce dont il s'agit.

Un enfant ne peut pas être un partenaire sexuel de l'adulte, il n'en a pas la maturité ; il ne peut faire le saut d'une génération parce qu'il est victime de l'autorité de l'adulte, de la peur qu'il lui inspire, ou de sa séduction éventuelle.

Les enfants peuvent connaître l'orgasme dans leurs jeux et leurs caresses, ce que l'écrivain Calaferte appelait jouer à « touche-pipi ». Mais ça n'a rien à voir avec un rapport sexuel supposé être celui d'un couple. La relation de couple échappe à l'enfant, tandis que l'adulte use de son pouvoir pour tromper l'enfant, et s'approprier ce qui ne lui appartient pas.

Il se peut que l'enfant ne trouve plus alors aucun repère solide et aimant auprès d'un adulte quelconque. C'est alors, dans le pire des cas, la délinquance, la maladie mentale, le suicide.

Est-il clair aujourd'hui que la pédocriminalité est dévastatrice et doit être punie ? Eh bien non ! Écoutons Alain Finkielkraut, évoquant les films de Woody Allen sur France Culture (22 novembre 2019) :

« La pédophilie est reliée au fait de la puberté... dès lors que la puberté est passée il n'y a plus de pédophilie. » (médiateur.radio-france.fr)

Plus tard, il exprimera le fait qu'il n'y a pas de viol d'enfant mineur s'il y a eu consentement de sa part.

Vanessa Springora, dans son livre, accuse Matzneff d'emprise pédophile envers elle lorsqu'elle était âgée de 14 ans. Il aura fallu ce livre, qui a fait scandale, pour que, soudain, un certain regard se modifie. Mais c'est encore bien fragile.

Anne-Marie Chartier

« Les enfants en morceaux », *Choisir la cause des femmes*, n° 44, 1979, enquête réalisée par A. Brunet, B. Jade et C. Pecqueur.

LE CONSENTEMENT

EXPLIQUÉ AUX ENFANTS (ET AUSSI AUX GRANDS).



Ton corps t'appartient. Personne ne devrait toucher ton corps si tu n'en as pas envie.



Tu as le droit d'aimer recevoir des câlins ou des bisous...

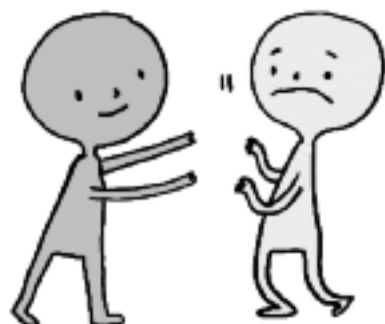
...ou pas.

Moi, j'aime les câlins.

Moi, ça me rend mal à l'aise.

Et pour les autres, c'est pareil.

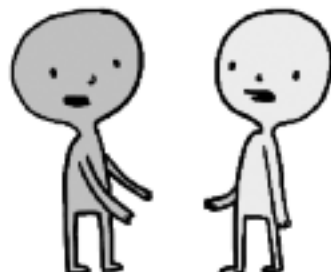
Si tu aimes recevoir des câlins, ça ne veut pas dire que les autres sont obligés d'aimer ça eux aussi.



Tu as envie de faire un câlin ou un bisou à quelqu'un? Demande-lui la permission avant.

Tu veux un câlin?

Oui!



Si la personne dit non, ne lui fais pas de câlin.

Non, je préfère te serrer la main, d'accord?

OK.



Si l'autre personne ne répond pas OUI, ne lui fais pas de câlin. Elle est peut-être trop gênée pour te dire NON. Elle a peut-être peur de te faire de la peine. Ça ne veut pas dire qu'elle veut un câlin!

PAS DE OUI

=

PAS DE CÂLIN.

C'est la même chose pour:

- LES BISOUS
- LES CARESSES
- DONNER LA MAIN

Et cette règle s'applique aussi aux

GRANDES PERSONNES.*

Les adultes non plus ne devraient pas te toucher sans ta permission.

Ton corps t'appartient, et le corps des autres leur appartient. Tu ne peux pas toucher les autres sans leur permission, et les autres ne peuvent pas te toucher sans la tienne.

OK!

C'est pas compliqué!



* Sauf pour ta santé ou pour ta sécurité.

España : prise de conscience et lutte contre la violence sexiste



Un grand merci à Ana Orantes

Il y a quelques jours, le *New York Times* a rendu hommage à Ana Orantes dans sa rubrique « Overlooked » consacrée à des personnes qui, par leurs actes décisifs, ont permis des avancées sociales significatives, mais n'ont jamais reçu de la part des responsables de ce journal l'attention qu'elles auraient méritée...

(<https://www.nytimes.com/es/2020/01/17/espanol/ana-orantes-times.html>)

EN EFFET, cette femme n'hésita pas, dans les années 1990, et ce malgré une situation personnelle très difficile, à participer à une émission de télévision à forte audience au cours de laquelle elle raconta son histoire, sa vie de femme mariée pendant plus de quarante ans à un homme qui la frappait un jour sur deux. Consciente de la portée de son acte, elle fit un récit criant de vérité et elle décrivit avec des mots simples l'enfer de la violence quotidienne qu'elle avait vécue auprès de son mari, sans que personne (famille, services sociaux, police) ne puisse ou ne veuille intervenir pour mettre fin à cette routine de coups et de vexations. À cette époque-là, aucune loi ne protégeait la femme contre la maltraitance au sein du foyer, que ce soit en Espagne ou dans tout autre pays européen. Ce qui se passait à l'intérieur de la maison faisait partie de la vie privée, et les lois (les pouvoirs législatifs et judiciaires à l'unisson) n'avaient pas encore osé franchir le seuil de la sphère domestique. Pourtant, nombreuses étaient les situations au sein des foyers qui portaient atteinte aux droits fondamentaux : violence physique et sexuelle sur des mineurs (les enfants étant la propriété des parents) et les épouses (n'étant ni plus ni moins que des esclaves).

Ana Orantes obtint le divorce en 1996 ; c'est un an plus tard qu'elle s'arma de courage pour raconter son calvaire, convaincue que sa délivrance pourrait aider

beaucoup d'autres femmes mariées très jeunes et prisonnières d'un mariage toxique. Elle rapporta en détail les raclées qu'elle avait reçues sans aucun motif, les crises de jalousie de son mari, l'indifférence des juges et des policiers, un système incapable d'affronter une violence culturelle normalisée dans le mariage. Ce fut un récit cru, sincère et courageux, peut-être trop.

◆

À la suite de cet assassinat, les femmes descendirent dans la rue partout en Espagne et s'insurgèrent contre l'injustice qui se reproduisait chaque jour dans tant de foyers et le manque de volonté politique pour l'éradiquer.

◆

Une semaine plus tard, son mari, José Parejo, rentra à la maison (bien que divorcés, ils vivaient toujours dans la même maison, aberrations de justice !), la frappa, l'attacha à une chaise, l'aspergea d'essence, la brûla vive et en finit avec elle.

Une telle cruauté remplit d'horreur le pays entier, mais ouvrit aussi les yeux à une société aveugle, qui refusait de voir le problème caché au sein sacré du foyer : Ana Orantes était une victime de plus

qui s'ajoutait à une interminable liste de femmes assassinées par leur mari, la pointe de l'iceberg d'un problème d'une extrême importance que représentait la violence domestique exercée impunément sur la famille par le mari ou le père.

Cet assassinat fut porté devant le Parlement par les femmes, mais fut considéré comme un incident épisodique de violence et en tant que tel fut classé. La loi ne considérait pas la violence contre les femmes comme une affaire publique. Le Parti populaire de José María Aznar était au pouvoir à cette époque-là et la droite refusait que la loi et la justice gagnent la sphère domestique. Mais les femmes, pénétrées d'une conscience sociale lucide et combative, ne cessèrent de réclamer une intervention plus ferme contre ce type de violence et obtinrent que le nouveau président du gouvernement socialiste d'Espagne, José Luis Rodríguez Zapatero, sensible à la clameur unanime du pays, soutienne en 2004 une loi pionnière contre la violence machiste, inexistante dans le monde.

La loi de protection intégrale contre la violence de genre se fonde sur les principes suivants : ne jamais douter de la parole d'une femme lorsqu'elle porte plainte et éloigner immédiatement l'agresseur de la femme afin d'éviter la violence. Des tribunaux spécialisés ont été créés pour s'occuper exclusivement de ce type de délits, les peines infligées aux coupables ont été plus fortes, un numéro



Le nombre de féminicides commis à ce jour, depuis 2003, s'élève à 1048. Depuis le début de l'année 2020 jusqu'au 9 mars, on en compte 15.

de téléphone d'écoute anonyme et gratuit et d'intervention immédiate ont été mis en place, ainsi qu'un service d'assistance policière pour protéger les femmes menacées. Malgré tout, la liste de femmes tuées par leurs compagnons depuis l'assassinat d'Ana Orantes s'est allongée et était de 1033 à la fin 2019 et, à ce jour, le 7 janvier 2020, on compte 8 nouvelles femmes et une petite fille de 3 ans, victimes de cette violence. (L'inclusion des mineurs dans les mécanismes de protection est une des réformes de la loi qu'il reste à faire.)

Cinquante-cinq femmes ont été assassinées en 2019, l'une des pires années depuis qu'on comptabilise les victimes. Ce n'est pas un hasard si cette augmentation des victimes coïncide avec l'arrivée du parti d'extrême droite, Vox, qui prétend déroger à la loi contre la violence de genre et introduire de nouvelles valeurs associées à la religion, la patrie et la famille – le trio patriarcal qui soumet les femmes au contrôle et au pouvoir des hommes. Pour ce faire, l'extrême droite propage des informations mensongères (*fake news*) sur les réseaux sociaux, comme par exemple que les plaintes contre les hommes pour violence sont pour la plupart fausses (les données officielles montrent que les fausses plaintes n'atteignent pas 0,01 %, donc que toutes les autres plaintes sont vraies et qu'il existe un problème inquiétant de violence étendue et normalisée contre les femmes¹). De même que les femmes assassinaient aussi leurs conjoints, mais

ces cas-là ne seraient pas comptabilisés. Cette information est fautive ; en effet, ces cas sont bien recensés, mais il y en a beaucoup moins que ce qu'en dit ce parti, comme il apparaît dans les statistiques publiées par le Conseil général du pouvoir judiciaire². De plus, selon Vox, la loi contre la violence de genre ne serait pas appliquée aux femmes. Mais les partis de droite oublient de dire que la plupart du temps, certaines femmes tuent leurs maris pour se protéger ou protéger leurs enfants, ou parce que c'est la seule issue possible à la violence quotidienne, physique et psychologique qu'elles endurent et qui les réduisent au désespoir.

◆ **Femmes et hommes manifestent par milliers pour réclamer la justice, l'égalité et le féminisme.** ◆

Plus de vingt ans après, Ana Orantes est toujours une héroïne et sa lutte et son sacrifice constituent un référent encore plus nécessaire aujourd'hui pour toute la société espagnole dans ce climat de confusion et de mensonges favorisé par le populisme de Vox. Sa mort a fait prendre conscience à tout un pays de la nécessité d'éradiquer une forme de violence ancrée dans les mœurs et qui semblait inattaquable. Certes, son désir de liberté lui valut une mort atroce, mais donne encore aujourd'hui du courage à d'autres femmes et se matérialise tous les

8 mars dans les rues des principales villes d'Espagne.

En ce sens, le nouveau gouvernement espagnol, coalition de forces de gauche, a fait un nouveau pas en avant en créant un ministère de l'Égalité qui promouvra des politiques d'égalité, avec une présence du collectif LGTB digne d'intérêt. Ce pari contraste avec certaines communautés autonomes gouvernées actuellement par les partis de droite en coalition (dont Vox), qui appliquent des mesures restrictives contre les associations féministes et les maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence, et pratiquent une politique de négation de la violence faite aux femmes par les hommes en raison du simple fait d'être nées femmes. Et c'est précisément dans ces endroits-là qu'il faut maintenir le souvenir d'Ana Orantes, de son combat et de sa mort : son exemple doit être enseigné dans les collèges, célébré dans les institutions et rappelé dans les médias.

Rosario López Gregoris

Secrétaire académique d'El Instituto Universitario de Estudios de la Mujer (Universidad Autónoma de Madrid)

1. https://www.eldiario.es/tribunaabierta/Desmontemos-bulo-denuncias-falsas_6_967713247.html.

2. <https://www.newtral.es/las-imagenes-virales-falsas-que-triplican-las-cifras-reales-de-hombres-asesinados-por-sus-parejas-o-exparejas/20191215/>

Levée du secret médical

« Vous pouvez écrire qu'il va y avoir des morts¹. »



La question s'était déjà posée par le passé à plusieurs reprises. Rappelons qu'en 1944, le président du Conseil de l'Ordre des médecins encouragea ses confrères à désobéir à une loi réprimant la non-dénonciation des « terroristes » (les résistants d'alors), au motif que, sans secret, il n'y a pas de médecine possible. Plus près de nous, la question s'était également posée au moment de l'épidémie de sida (risque du fichage des malades).

Selon l'Ordre des médecins, le secret médical est au cœur d'une relation triangulaire entre le patient, le médecin et la société. Il est fondé à la fois sur la confiance personnelle et l'intérêt social. Pour autant, il n'est pas absolu et peut entrer en concurrence avec d'autres valeurs auxquelles la société attache également de l'importance. Ainsi est-il permis d'y déroger dans certains cas, par exemple s'agissant de la protection des mineures et des personnes vulnérables (âge, incapacité physique ou psychique)².

Selon l'article R.4127-4 du Code de la santé publique, « le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris ».

Lors d'une consultation initiée par le gouvernement fin 2019, pompeusement intitulée « Grenelle des violences conjugales », différentes mesures de protection ont été annoncées, et parmi elles la levée du secret médical.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a ainsi déclaré le 17 novembre dernier :

« Il est nécessaire de dépasser le secret médical, ça fait appel à l'éthique du médecin : s'il voit qu'une femme se fait massacrer [sic !], cela me choquerait qu'il ne le dise pas³. »

Consulté, l'Ordre des médecins a donné son aval, mais nombre de professionnels sont réticents. Considérant que la confiance est au cœur de la relation médecin/patient, le docteur Gilles Lazimi, co-initiateur de la tribune parue dans l'*Obs* du 18 novembre dernier et signée par 65 médecins, souligne que « le médecin doit accompagner la femme en respectant son choix, c'est elle qui doit porter plainte. Lever le secret médical serait rompre le lien de confiance ».

Pour sa part, le professeur Py, de l'Université de Lorraine, spécialiste en droit médical et en droit pénal, s'est insurgé contre ce projet au motif que l'aménagement du secret médical pourrait se retourner contre les victimes de violences. C'est, selon lui, une fausse bonne idée qui risquerait de mettre la femme en danger (représailles) en l'absence de protection à l'issue de cette révélation.

En effet, quand on sait que 80 % des plaintes sont classées sans suite, on peut s'interroger sur la pertinence et l'efficacité d'une telle mesure qui n'est pas exempte de relents paternalistes : pourquoi le médecin serait-il mieux placé que sa patiente pour savoir ce qui est bon pour elle dans un tel cas ? Dénoncer les violences sans son accord ne constitue-t-il pas, en soi, une violence ?

◆
Les femmes ne sont pas des mineures, on ne peut pas balayer leur avis comme s'il ne comptait pas et laisser quelqu'un, même bien intentionné, décider à leur place.
◆

Encore une fois, plutôt que de prendre le problème dans son ensemble et son urgence, le gouvernement se cantonne à des demi-mesures dont l'intérêt est surtout qu'elles ne coûtent rien, alors que, comme le souligne Martin Winckler, « la lutte contre les violences est une question de santé publique qui relève avant tout d'une politique d'État cohérente, concertée, dans laquelle tout·e·s les professionnel·les de santé agiraient de concert dans l'intérêt des femmes, pour elles et avec elles, mais jamais à leur place⁴ ».

On ne peut mieux dire.

M. G.



1. Le Point.fr, 27.11.2019
2. V. Dejemeppe, *Le Secret médical et la justice*.
3. Le dire à qui ???
4. HuffPost, 24.11.2019.

L'emprise de l'imaginaire patriarcal

Pornographie et prostitution relèvent toutes deux de l'«industrie du sexe», alimentée par les trafics d'argent et des êtres humains. Précarité et vulnérabilité sont des facteurs déterminants d'entrée et de maintien dans la pornographie et la prostitution. De plus, de mêmes mécanismes sont mobilisés : actrices et acteurs, consommateurs, trafiquants et entrepreneurs. La prostitution est la mise en acte dans un espace physique de l'imaginaire pornographique. La pornographie n'est-elle pas de l'exploitation sexuelle filmée ?

S'il y a plus de spectateurs de la pornographie que de spectateurs du football, c'est que les images en jeu ont une force telle que celui (ou celle) qui regarde des images pornographiques se laisse prendre au pseudo-réalisme cinématographique qui flatte ses fantasmes.

Nous avons tous et toutes besoin d'images, mais la mise en scène de fantasmes sexuels toujours plus fascinants et toujours plus violents répond avant tout à la politique commerciale de la pornographie et à l'impérialisme du phallus – il n'y aurait de jouissance que celle du phallus – en instaurant un libéralisme économique et libidinal prédateur qui dénie aux femmes leur propre libido.

Toujours vendre plus pour toujours surprendre l'acheteur et aller toujours plus loin dans l'achat de l'objet.

Le problème, c'est que l'objet est une personne et qu'une personne ne s'achète pas. La réification d'autrui est une régression. L'écran provoque, en solitaire ou en groupe, voire en couple, une surexcitation des désirs qui peut aller jusqu'à l'addiction, qui réclame le toujours plus.

Mais comment peut-on justifier la mascarade présentée ? La sexualité se déploie, lorsqu'elle est libre entre personnes consentantes, dans une complexité relationnelle et émotionnelle bien loin de ce qui est donné à voir dans la pornographie : car non seulement les actrices doivent réaliser tous les «désirs» masculins, voire les pires, mais elles doivent aussi montrer qu'elles aiment cela, d'être dans des situations de dominées, de dégradées, de violentées, de violées. Les spectateurs sont d'autant plus déresponsabilisés que la société est complaisante. Pourtant, il serait si simple non pas de regarder les exploits d'une scène de sexe mécanique, mais de percevoir la souffrance des femmes actrices : cela se voit sur leur visage ! La pornographie actuelle ne remplacerait-elle pas l'initiation d'antan du jeune homme

accompagné par son oncle, son père ou son grand-père au bordel ? Et, de fait, ce sont des réseaux proxénètes qui rafflent de très jeunes femmes, des adolescentes, en leur faisant miroiter des rôles dans le cinéma : fascinées ou ignorantes, elles sont prises au piège. Le producteur «essaie» sa proie avant «usage» dans la production du film ! Bénéfice financier oblige. Mais aussi bénéfice narcissique pervers !

À la fin du XIX^e siècle, le mouvement féministe abolitionniste s'était déjà engagé contre les «publications obscènes» correspondant aux photos prises dans les bordels qui participaient, avec les peintures du Paris de la Belle Époque, à banaliser la violence faite aux femmes au nom de la lutte pour l'émancipation des carcans de la religion depuis le marquis de Sade. Que n'a-t-on pas entendu alors ? Ces féministes étaient attaquées et stigmatisées comme castatrices, coincées du cul, réactionnaires de tous poils ! Andrea Dworkin, dans les années quatre-vingt, a décrypté l'assujettissement des femmes propagé dans la culture de «libération sexuelle». Et c'est depuis ces années-là que l'informatique a servi au développement de la pornographie et de la prostitution, et ce par des voies polymorphes. Aujourd'hui, les discours féministes sont mieux entendus : pornographie et prostitution sont des violences nourries par les mafias de trafics d'êtres humains, la plupart du temps sur des personnes pauvres et vulnérables. Et pourtant, les injures comme «putophobes» fusent à l'encontre des abolitionnistes du système prostituteur.

En quoi pornographie et prostitution sont-elles dans un continuum sous l'emprise de l'imaginaire patriarcal ? Le dossier va tenter de répondre à cette question.

Lutter contre un système n'est pas lutter contre les victimes ou les dominées de ce système.

Bien au contraire, en l'occurrence, être abolitionniste, c'est lutter pour abolir le système prostituteur et apporter sa solidarité aux personnes en prostitution et à celles sorties de la prostitution.

La véritable subversion féministe et libertaire en la matière, c'est la remise en cause de la pornographie et de la prostitution, y compris de la gestation pour autrui – fondements du système de subordination patriarcale des femmes qui les transforment en proie –, et c'est faire advenir des relations égalitaires libres de toute marchandisation.

Hélène Hernandez



Rosine Arroyo, *De la brume sur les épaules*, 2000

La Planète abolitionniste

1999 : Suède
2008 : Norvège
2008 : Finlande
2009 : Islande
2014 : Canada
2016 : France
2017 : Irlande
2020 : Israël

Huit pays, la Suède en premier, ont décidé d'un système abolitionniste en référence aux conventions internationales. En effet, la prostitution et la traite sont considérées comme des violations des droits humains. La Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, en 1949, considère « que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté ».

En 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes stipule dans son article 6 : « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes les formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes. »

En 2000, le Protocole de Palerme, dans sa définition de la traite des êtres humains, parle d'« exploitation d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle ».

Trois types de législations

Le prohibitionnisme

La prostitution est considérée comme un délit. Cette législation est en vigueur dans certains États américains, elle pénalise tous les acteurs : la personne prostituée, le proxénète et le client, avec des sanctions différenciées. Cette législation ne supprime pas la prostitution, elle la repousse dans la clandestinité et la rend donc plus dangereuse pour les personnes prostituées.

Le réglementarisme

La prostitution est appréhendée comme « mal nécessaire » qu'il faut canaliser, et que les pouvoirs publics doivent contrôler comme en Allemagne ou aux Pays-Bas. Elle est donc soumise à des lieux, des horaires, des obligations sanitaires. Les tenanciers des établissements sont des entrepreneurs comme les autres. C'est le règne des Eros Centers, avec femmes en vitrine : la marchandise.

L'abolitionnisme

Ce système considère la prostitution comme une forme d'esclavage, en référence à la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Il refuse toute réglementation (fichiers, maisons closes, contrôles, etc.). C'est le proxénétisme qui est criminalisé et le client qui est verbalisé.

Pornographie & prostitution, garants de l'inégalité sexuelle

Le débat sur la pornographie a été réduit – comme celui sur la prostitution d'ailleurs, dont la pornographie constitue l'agence de propagande universelle – à une histoire de droits et de libertés individuelles, une simple extension spécifique du droit de consommer et de celui de vendre des services, incluant le plus souvent la mise à disposition physique de son corps sur un marché, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est monopolistique. C'est-à-dire que, se soumettant, comme tout ce qui touche au marché, à l'aune rationaliste – celle qui ne reconnaît que les faits palpables et concrets – on a évacué de ce débat tout point de vue philosophique, ainsi que toute approche collective et systémique de la pornographie.

Que veut cette fameuse aune rationaliste? Que déjà toute dimension non exclusivement concrète soit évacuée.

Le sexe est ainsi réduit – ce qui n'est pas rien – à l'action sexuelle, elle-même expurgée de l'encombrante variabilité du corps sensitif, le corps lui-même étant limité à son objectivité extérieure et à la façon dont il peut être utilisé et non à ses attributs organiques, sensoriels, sensibles. Le sexe, en résumé, est amputé drastiquement des deux tiers de ses dimensions, un peu comme si on limitait la maternité à la grossesse et l'accouchement, mais uniquement d'un point de vue mécanique. Ce détail a son importance, d'abord parce qu'il s'agit d'une véritable éducation au rationalisme dans le domaine le plus émotionnel, le plus variable, le plus mystérieux et le plus propre à lui échapper. Le sexe de la pornographie, par son envahissement systémique de la question sexuelle, signe aussi le triomphe d'une norme d'ordre rationaliste, et donc comptable et sériel, dans un domaine qui devrait échapper à la tyrannie de la norme comme aux affres de l'exhibition systématique.

Une image n'est jamais qu'une image, mais elle enseigne, hélas, à ne se servir que de ses yeux dans l'appréhension et le jugement qu'on a de la sexualité. Elle ordonne des actes, elle impose des protocoles. Elle élude évidemment la mystérieuse alchimie du désir et du plaisir, puisqu'elle fait fi de tout ce qui est tactile, gustatif, tout ce qui relève de l'odorat, de l'ouïe, les parfums, la vibration de certaines voix, l'unicité de la rencontre physique de cette personne-là avec cette autre, mais aussi les temps morts, les vides, le silence, l'absence.

Par exemple, la pornographie fait sortir la chasteté du champ sexuel. Ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'elle consiste étymolo-

giquement à dessiner ou écrire la prostitution. C'est une réclame non pour la sexualité, mais pour les produits sexuels. Il n'y est donc pas question d'échange, de sensation, d'interaction, de sentiments, de rencontre, de manque, d'identité, mais de contrat et de clauses explicites.

Une fois ce point précisé, nous allons cesser de parler de liberté individuelle de consommer ou fournir, pour nous interroger comme nous nous interrogerions sur ce que n'importe quel pan du marché fait à la société, aux humains, aux rapports entre les humains, au domaine qu'inévitablement il privatise sous prétexte de le libéraliser, ce qui n'est pas le moindre paradoxe du capitalisme.

La pornographie, dans nos sociétés libérales, impose la norme comportementale en matière de sexe. Elle l'impose d'ailleurs à tel point qu'elle normalise toutes sortes de mutilations génitales visant à rendre le produit plus homogène et excitant, telle une tomate de serre bien rouge, bien ronde, brillante, parfaite et faisant toujours à peu près le même poids: épilations, nymphoplasties, blanchissement des muqueuses, greffe de nichons et orgie de botox sont la norme.

Sur ce marché particulier, il n'est même pas besoin de se rendre, le despotisme marchand vous imposant des naïades écartelées et à poil se faisant mettre par tous les bouts chaque fois que vous faites une recherche quelconque.

Je me rappelle ainsi avoir fait mourir de rire mes enfants en ayant innocemment cherché SM (dans mon esprit, Syndicat de la Magistrature). On en rigole, mais la force intrusive et le matraquage du sexe marchand ne posent pas question, alors que les addictions de cet ordre, comme l'addiction au jeu, sont parfaitement reconnues et traitées en addictologie. Il s'agit aussi d'une question d'ordre sanitaire. Mais comme les marchands de clopes et d'alcools se sont battus comme des chiens pour conserver le droit au matraquage publicitaire, fabriquer en série des addicts du cul pour faire sauter la banque est en somme une tactique que se partagent à peu près tous les publicitaires dans tous les domaines marchands.

Que fait l'envahissement du sexe normatif, dogmatique, publicitaire à la sexualité dans nos sociétés?

Que fait-il au corps?

Que fait-il à l'égalité sexuelle?

Quelles sont les fonctions extensives de la sexualité?

Du corps social, du corps montré, exhibé?

Quelle est la fonction, aussi, dans la définition de la liberté, de cet accaparement du mot et de la notion par des thuriféraires libertariens qui se qualifient un peu rapidement d'anarchistes?

De toute liberté qui se réalise dans les conditions du marché, on peut dire qu'elle sent la tyrannie patronale déguisée en bleu de chauffe. Car, en général, les petites mains, le matériau, les petits culs de la pornographie comme de la prostitution ne roulent pas sur l'or. Dans ce monde de chiens, comme dans tous les couloirs du monde du travail si pitoyablement revendiqué, il y a ceux qui ont de l'argent et achètent ce qui s'achète, et ceux qui ont besoin d'argent et vendent ce dont ils disposent, pour les plus démunis l'accès à leur corps pour servir de cobaye, de sex-toy, de fournisseurs d'organes, ou leur force de travail dans des conditions qui bousillent aussi irréversiblement le corps.

Que fait la pornographie à l'égalité sexuelle?

Par le simple fait de fournir comme norme le sexe de service, le monde du «oui» éternel et inconditionnel (car si, comme on l'a vu, la pornographie traite de prostitution, on remarquera que la seule chose qui n'y est jamais montrée, c'est l'échange d'argent qui permet une disponibilité aussi étonnante des un·es aux autres), la pornographie introduit l'inégalité marchande comme norme dans la sexualité. Comme toute fiction, elle vend du mensonge, mais se présente tacitement comme une réalité. Sauf que c'est en effet une réalité partielle: on peut avoir accès à du sexe de cet ordre, en payant. Ou en ne payant pas, quand le matraquage est si intense qu'une norme fondée sur l'inégalité d'un contrat marchand, plaisir contre argent, s'impose comme norme tout court, plaisir contre rien. Devoir de fournir du plaisir, le plaisir étant un droit et l'exercice de tout droit étant subordonné à un devoir.

La pornographie, qui n'a que le mot de liberté à la bouche, devient alors la plus sûre garante d'un devoir conjugal qui devient un devoir sexuel universel, celui de correspondre à ce que des



Dessin :
Laurence Biberfeld

foules de consommateurs attendent du sexe, que leurs désirs soient des ordres. Même l'Église n'avait pas osé aller jusque-là dans l'aliénation.

On remarquera que, globalement, l'injonction à jouir sans entraves s'adresse plutôt aux hommes, et l'injonction au devoir sexuel illimité aux femmes, sauf effectivement quand des dames d'un certain âge prennent la liberté, jusque-là plutôt masculine, de se payer la peau de jeunes gens désargentés, plutôt pauvres, plutôt sans papiers, plutôt précaires, mais jeunes et beaux, y'a pas de raisons pour que cette forme de prédation fondée sur le sexe ne glisse pas dans une forme de prédation réservée aux deux sexes pourvu qu'ils aient de quoi les allonger, ce qui en fait une prédation prioritairement bourgeoise.

Et le sexe dans tout ça? Ce n'est pas le sujet, on l'aura compris. La pornographie et la prostitution sont les plus sûrs garants de l'inégalité sexuelle, mais aussi de la dépossession sexuelle industrielle. Le problème de la pornographie comme de la prostitution, ce n'est pas le sexe, c'est l'argent.

J'ai lu récemment un essai passionnant de Heide Goettner-Abendroth sur les sociétés matriarcales¹. Ce sont des sociétés matrilineaires fondées sur le consensus, l'inaliénabilité des biens communs, le don, l'horizontalité. La matrilinearité rend la fidélité inutile et le mariage de peu d'importance individuelle. La liberté sexuelle y est de mise, le sexe très valorisé. Dans ces sociétés, ni le viol, ni les mutilations génitales, ni la prostitution n'existent. Et la pornographie non plus. Par contre, le sexe n'y est pas honteux et ne se cache pas. Mais dans des sociétés fondées sur le partage et le don, pourquoi le sexe serait-il payant?

Laurence Biberfeld

1. Heide Goettner-Abendroth, *Les Sociétés matriarcales, recherches sur les cultures autochtones à travers le monde*, Des Femmes, 2019.

La loi de 2016 pour renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées

En informant et sensibilisant les publics confrontés aux victimes de la prostitution, la lutte contre le système prostituteur et la prise de conscience collective progressent.

Doivent être à l'agenda la formation des magistrats, des juges, des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux, des professionnels du tourisme, des personnels hôteliers, des compagnies de taxis. Il est nécessaire aussi de sensibiliser le grand public comme les médias pour lutter contre la banalisation de la prostitution et, plus largement, des violences sexuelles.

Le modèle législatif, appelé modèle nordique (Nordic Model) a été créé en Suède en 1999 : ce modèle instaure la dépénalisation et l'accompagnement des personnes en prostitution (et donc l'abolition de la loi, votée sous Sarkozy en 2003, qui pénalise les personnes prostituées), l'incrimination d'achat d'actes sexuels, la pénalisation des prostituteurs

(clients) et des proxénètes, la sensibilisation de la population et la prévention.

L'objectif de la loi de 2016, en inversant la charge pénale et en reconnaissant aux personnes prostituées le statut de victime, est de dénoncer la prostitution comme une violence faite aux femmes. Dans les pays réglementaristes comme l'Allemagne et les Pays-Bas, la progression de la violence et de la criminalité est en forte hausse car la violence est le terreau de la criminalité : drogue/armes/prostitution, un trio de la mafia internationale dans lequel la prostitution est la moins risquée pour les réseaux car il est souvent difficile, lors des suivis et des interpellations, de mettre la main sur la « marchandise ». La Suède est le pays d'Europe où la traite des êtres humains et le taux de prostitution sont les plus faibles. Actuellement, la Norvège, la Finlande, l'Islande, le Canada, la France, l'Irlande et, récemment, Israël ont adopté ce modèle.

Même si la loi a été votée depuis quatre ans, l'application est difficile sur l'ensemble du territoire et les résultats sont très différenciés d'un département à un autre. Partout, les moyens accordés à la lutte contre l'exploitation sexuelle sont très insuffisants pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains, la prosti-

Parcours de sortie

Le décret d'application du 30 octobre 2016 stipule, en France : « toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle » peut bénéficier d'un « accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution ».

L'entrée dans le parcours doit faire l'objet d'une autorisation du préfet de département. Elle ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères. Le parcours permet aussi à celles qui ne bénéficient pas des minima sociaux d'obtenir une aide financière. Il facilite l'accès à un logement social ou à un foyer, à des soins physiques ou psychologiques, à des actions d'insertion sociale.

L'accompagnement est confié à des associations agréées par le préfet de département. Le parcours est d'une durée de dix mois renouvelables, dans la limite de deux ans.

Stages de sensibilisation ou peines éducatives

En France, le décret du 12 décembre 2016 a défini les modalités de réalisation d'une peine nouvelle instaurée par la loi du 13 avril 2016 pénalisant l'achat d'actes sexuels. Cette peine se nomme *stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels*.

L'article R. 131-51-3 du Code pénal dispose que « le contenu du stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels doit permettre de rappeler au condamné ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps. Il vise également à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis ».

Le stage vise à éviter la récidive et à modifier les comportements. La durée moyenne d'un stage est de 1 à 2 jours et ne peut excéder 1 mois.

Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

tution et la protection des victimes. Notamment, les programmes de protection des victimes, de réinsertion et d'aide à la sortie de la prostitution manquent de ressources : plus de personnes prostituées en demande d'accompagnement pour sortir de cet esclavage que de places financées.

Ce qui inquiète aussi les associations en charge des programmes, c'est le fait que les médias sont de plus en plus gagnés par des discours voulant normaliser et moderniser la prostitution comme « travail du sexe », qui serait vecteur d'émancipation et de liberté sexuelle tout en s'inscrivant dans une pensée libérale et populiste.

La prostitution n'est ni un travail ni du sexe. C'est la marchandisation de la personne humaine. C'est l'exploitation scandaleuse du corps des femmes, des enfants et, de plus en plus, d'hommes.

La lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle doit être une priorité clairement établie, dotée de moyens à la hauteur des enjeux de dignité et de solidarité.

Un Bilan mitigé !

Le Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de « la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » montre qu'elle est inégalement appliquée.

Lorsqu'elle est intégralement appliquée, cette loi-cadre donne des résultats, dont :

- le développement sans précédent de diagnostics territoriaux et de politiques publiques locales grâce aux commissions départementales,
- la coordination accrue de tous les acteurs en soutien des personnes bénéficiant des parcours de sortie,
- l'octroi de nouveaux titres de séjour et d'une aide financière auxquelles, avant la loi d'avril 2016, ne pouvaient pas prétendre les personnes prostituées étrangères,
- l'interpellation effective des « clients » de la prostitution et le développement des stages de responsabilisation.

Malgré une accélération nette et chiffrée sur les dix-huit derniers mois, la mise en œuvre de la loi repose encore trop souvent sur les volontés individuelles, et il faudrait une véritable impulsion interministérielle et des moyens à la hauteur du changement d'échelle que représente son application intégrale.

Quel que soit le contexte local, son appropriation par les différents acteurs impliqués avance chaque jour vers une politique publique abolitionniste plus cohérente. Cofinancée par la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale, du ministère chargé de la Santé) et de la Fondation Scelles, l'étude a été menée par Jean-Philippe Guillemet et Hélène Pohu, tous deux sociologues, sur 4 villes tests, Bordeaux, Narbonne, Paris et Strasbourg, entre janvier 2018 et juillet 2019.

Les résultats viennent confirmer la nécessité de poursuivre les efforts déjà engagés pour aboutir à l'application complète et homogène de la loi sur l'ensemble du territoire. En effet, sur ces villes tests, ils sont encourageants, mais il reste à changer de bra-

quet dans tous les départements. Encourageants, car il y a une forte demande d'accompagnement des personnes prostituées depuis l'application de la loi : une augmentation de l'accompagnement des personnes dans leur parcours juridique, l'octroi de titre de séjour et d'une aide financière pour les personnes prostituées étrangères avant la loi d'avril 2016, une meilleure possibilité pour elles de dénoncer les violences qu'elles subissent, une prise de parole accrue des survivantes, anciennes victimes de la prostitution qui défendent la loi abolitionniste, une prise de conscience suite au stage de responsabilisation, une parole ouverte sur les médias, même si certains d'entre eux se rangent du côté des proxénètes. Chan-

ger de braquet, car les moyens sont très insuffisants, n'accorder que quelques centaines d'euros pour un parcours de sortie de la prostitution ! Ne remettre un titre de séjour que de six mois quand on sait que ce parcours de sortie est très long !

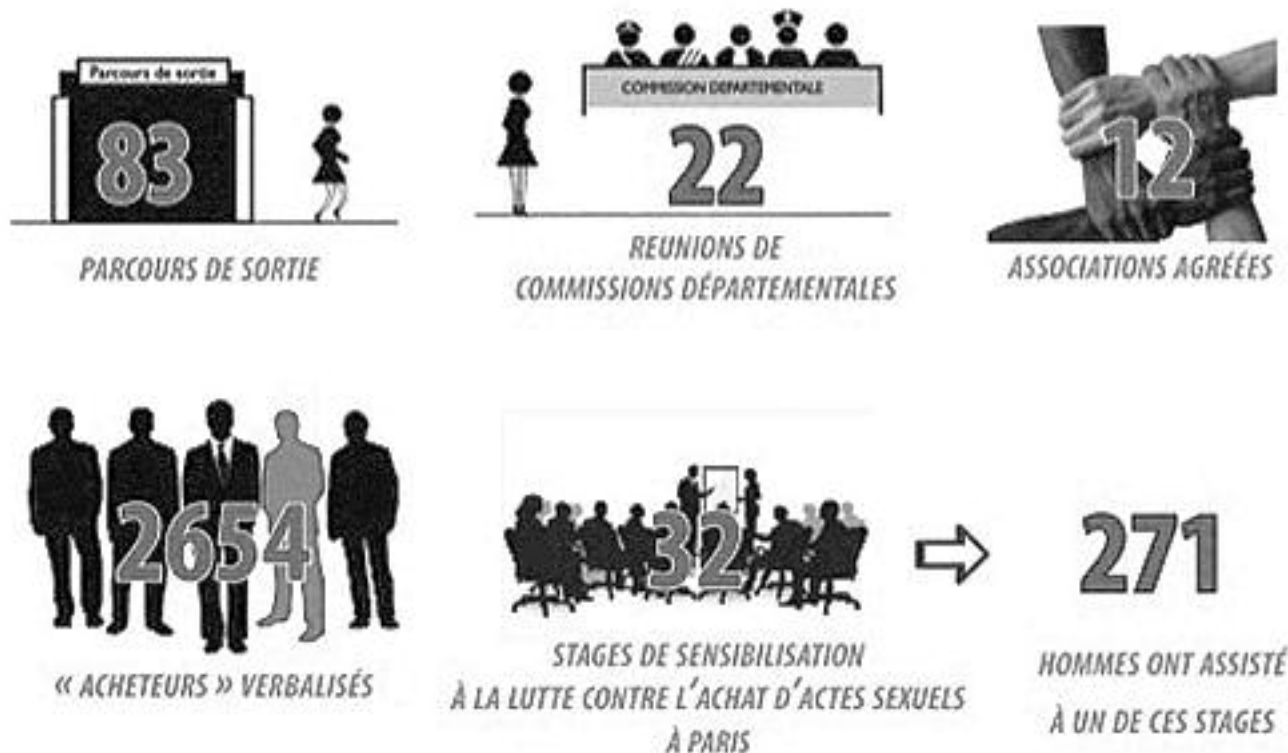


JUILLET 2019

Commissions départementales

- installées
- en préparation

LES RÉSULTATS CUMULÉS DE BORDEAUX, NARBONNE, PARIS, STRASBOURG



N'ouvrir qu'un nombre limité de places d'hébergement ne permettant pas d'accueillir toutes les femmes qui veulent sortir de la prostitution, c'est aussi scandaleux ! Ne pas prendre les moyens pour lutter contre le cyber-proxénétisme, la production filmée de la prostitution et de la pornographie, l'intelligence artificielle au service des poupées masturbatoires – « soumises, innocentes

et petites joueuses » – c'est ne pas s'adapter aux nouvelles formes de prostitution !

Aussi, reste-t-il beaucoup à faire en termes de sensibilisation, d'information, de formation, de prévention et d'action pour provoquer l'indispensable rupture vers la liberté et la solidarité pour mettre à bas le système proxénèteur. **H.**

Stage de responsabilisation pour proxénètes-clients

Quelques paroles après le stage :

- « Ignorant de la partie de l'iceberg sous l'eau que l'on ne connaissait pas... »
- « Mieux qu'une amende... »
- « J'ai découvert l'enfer vécu par les prostituées... »
- « Marqué par le témoignage d'anciennes prostituées, moment poignant, qui refroidit... »
- « Cela permet de penser un peu aux prostituées et moins à sa personne... »

Et d'autres :

- « Je n'ai rien fait de mal, nous sommes les victimes de la société qui marche sur la tête... »
- « On est dans une société de consommation, donc je consomme... »

Le stage fait donc prendre conscience de la portée des actes pour une grande partie des stagiaires, même si certains restent récalcitrants. La société patriarcale et la domination masculine ne peuvent s'effacer si facilement.

Sources :

Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », Jean-Philippe Guillemet et Hélène Pohu, sociologues, juillet 2019.

Stages pour clients de la prostitution : Questionner les préjugés, Interview de Laurence Noëlle par Francine Sporenda, 2 mai 2019. <https://entreleslignesentrelesmots.blog/2019/05/02/stages-pour-clients-de-la-prostitution-questionner-les-prejuges/>

Prostitution et Société, www.prostitutionetsociete.fr

Ni le porno ni la prostitution ne libèrent l'être humain...

Sur le Facebook de «femmes libertaires», un article a été posté concernant le sort des prostituées en France. Une femme témoignait des sévices dont elle avait été victime: viols, violences sexuelles, coups et blessures, et rackets. Ces actes envers sa personne ont été commis soit par des clients, soit par son proxénète. Elle expliquait qu'elle était démunie car sans papiers sur le territoire français. Ce qui signifie, bien évidemment, n'avoir aucun droit ni aucune protection.

J'ai commenté ce post en exprimant que la prostitution, c'est 85 % d'esclavagisme sexuel, que des femmes sont exploitées sexuellement par des réseaux mafieux dans un objectif mercantile. J'ai également souligné que la majorité des prostituées sont des personnes vulnérables et que leur situation précaire les met en danger et qu'elles sont, par ce fait, plus sujettes à se faire agresser.

Quelle stupeur en voyant les réponses à mon commentaire! Je me suis fait traiter de bourgeoise ou de putophobe. J'ai eu droit à des leçons de morale, remettant en cause mes propos sous prétexte que, quand on est libertaire, on doit soutenir la prostitution car chaque femme est libre de faire ce qu'elle veut de son corps. Un internaute bienveillant m'a même orienté sur le Strass, afin que je sache de quoi je parle!

Je suis infirmière dans un hôpital psychiatrique. Au cours de mes vingt ans de carrière, j'ai pris en charge nombre de prostituées. À aucun moment, je n'ai ressenti un épanouissement professionnel chez ces femmes, bien au contraire! Syndrome dépressif, idées suicidaires, addictions diverses et variées, troubles de la personnalité, état de stress post-traumatique sont les différents symptômes que nous avons dû prendre en charge. Je ne parle même pas des situations sociales qui allient misère et précarité!

J'ai ainsi découvert, par ce post, qu'il existait deux courants libertaires: d'un côté, les proprostitution et proporno, et, de l'autre, les anti, qualifiées «d'abolos».

Je suis allée consulter le site du Strass, que je ne connaissais pas. Ma première impression fut que cette organisation tenait plus d'un lobby que d'un syndicat.

De plus, j'ai trouvé que les revendications étaient plus que minimalistes en termes de défense ou d'acquisition de nouveaux droits. Pas un mot sur la régularisation des prostituées sans papiers ni sur la

prévention des violences et des MST. Quid de l'exploitation des mineures? Nada! Je pense qu'un syndicat a pour vocation de défendre tous les travailleurs! Le corporatisme est une plaie qu'il faut combattre.

La prostitution ou le porno n'ont rien à voir avec le sexe! Ce sont, à mon sens, des milieux violents où l'argent prédomine sur la dignité humaine. Certes, les femmes ont le droit légitime de faire ce qu'elles veulent de leur corps, mais encore faut-il que l'assentiment soit éclairé. Il ne faut pas confondre bonheur et exhibition! Chacune et chacun peut avoir la sexualité qu'il ou elle désire. Ce privilège s'arrête dès que le consentement ou la volonté de l'autre est altéré.

Je suis abolo et j'en suis fière! Je suis et je serai toujours du côté des victimes. La France compte 30 000 prostituées, sans compter les non comptabilisées! Combien de personnes en souffrance et en précarité! Les clients des prostituées ou les adeptes du porno sont souvent des hommes violents et misogynes. D'ailleurs, le Strass lui-même reconnaît une augmentation des violences vis-à-vis des prostituées. Pourtant, l'État ne met rien en place pour protéger et condamner ces actes envers cette catégorie précaire de la population! Ce laxisme est intolérable. Toute personne a le droit à la sécurité et à la protection de sa personne, même si elle se prostitue! Les vrais coupables sont les agresseurs et non pas les victimes. En tant que libertaire, je considère que nous devons nous battre pour l'égalité de toutes et de tous. Nous ne devons en aucun cas cautionner la violence, le libéralisme, l'exploitation, l'esclavagisme! Notre but est de servir l'intérêt général et non pas les intérêts personnels, surtout s'ils ont une connotation lucrative.

J'ai du mal à comprendre que l'on puisse défendre la prostitution ou le porno quand on se dit libertaire. Je suis peut-être vieille France ou puritaine, mais je pense être au clair avec mes idéaux!

Natacha Tallaire

Témoignages de survivantes

Le 23 novembre 2018, huit personnes survivantes de la prostitution ont pris publiquement la parole à Paris à l'Espace Jean-Dame. La salle était pleine et bon nombre de personnes n'ont pu entrer.

Venues du Nigeria, du Congo, d'Afrique du Sud, d'Irlande, de Belgique et de France, elles ont témoigné de leurs parcours, elles se sont exposées pour dire leur vérité sans intermédiaire. Et elles ont tenu des propos politiques, témoins de leur haut niveau d'analyse de ce que les personnes prostituées vivent. Rien de glamour! Écoutons-les*.

Rachel Moran, d'Irlande

«La prostitution n'est ni du travail ni du sexe. C'est de la violence sexuelle. Parler de travail donne une dignité à ces violences. Les relations sexuelles doivent rester hors du champ du capitalisme.»

Mickey Meiji, d'Afrique du Sud

A connu la prostitution pendant neuf années, a milité avec le lobby du travail du sexe avant de devenir abolitionniste, puis a fondé le mouvement de survivantes Kwanele :

«Je cherchais du travail. Un après-midi, un homme m'a proposé de l'argent contre du sexe et j'ai accepté. J'y suis restée neuf ans. J'ai toujours voulu en sortir. De nombreux hommes ont d'abord voulu m'acheter pour finir en me violant avec un pistolet sur la tempe. La raison pour laquelle nous sommes infectées par le sida, ce n'est pas le manque de capotes. C'est que nous n'avons pas le pouvoir dans la prostitution. Kwanele veut dire assez, assez de l'exploitation, des viols, des meurtres dans la prostitution. Nous sommes un groupe de 300 survivantes. En Afrique du Sud, il y a des droits inaliénables constitutionnellement dont le droit à la dignité et le droit à la vie. La prostitution contre-vient au droit à la dignité de façon directe. Mais elle menace aussi le droit à la vie du fait qu'elle réduit l'espérance de vie et accroît l'exposition à la violence qui va jusqu'au meurtre.»

Pascale Rouges, de Belgique

«Pourquoi, quand on met quelques billets sur la table de nuit, ce n'est plus un viol? Oui, c'est violent, on en garde toutes des cicatrices, on va nous enterrer avec.»

Maité Lønne, de Belgique

Née à Oslo en Norvège, victime de viol à 9 ans : «J'entrais dans une profonde automutilation dès l'âge de 11 ans. À 13 ans, j'étais en psychiatrie, camisolés chimiques. Puis je suis violée, réduite au silence, à nouveau enfermée en psychiatrie. Et placée dans un foyer de l'aide à l'enfance, du fait de ma rébellion contre l'autorité. Jamais quiconque a pris la peine de me dire : "Ce que tu vis, ce sont des symptômes de stress post-traumatique, nous allons t'aider." Quand je décroche un



Maldy Bonheur,
Silence, j'ai tourné la page,
1994.

entretien d'embauche, je me trouve dans un restaurant désert. L'homme me viole, la petite fille intérieure réapparaît, elle connaît cette musique. Je suis déjà dissociée comme autrefois. Une liasse de billets m'est jetée au visage, l'agression est passée. Ce réseau belge employait des jeunes filles mineures et majeures, nous avions entre 15 et 20 ans. Ce n'est pas la prostitution en elle-même qu'il faut combattre. Mais avant tout, tout ce qui la rend possible. Femmes et enfants ne sont pas des articles que l'on s'échange comme de vulgaires cartes postales.»

* Malheureusement aucun propos recueilli pour Magalie, venue du Nigeria.

de la prostitution

Grace, du Congo

Violée à 11 ans : « Je sais qu'il y a des millions de fillettes qui chaque année sont extraites de leur famille. Je ne peux pas faire abstraction de mon passé, mais je veux encourager les autres filles à ne pas lâcher. »

Anne Darbes, femme trans, de France

Née garçon, victime d'attouchements payés par des bonbons, puis des cigarettes : « J'ai connu la violence pendant toute mon enfance et mon adolescence, abandonné, adopté, coups et humiliation, baladé de foyer de l'enfance en foyer de l'enfance. Dans les foyers, j'ai assisté à des viols de filles ; les garçons choisissaient la plus faible. C'est à 49 ans que j'ai franchi le pas. J'ai été opérée et suis devenue une femme. La prostitution, c'est tout ce que je connaissais ; et le dernier recours pour rester vivante. Dans la prostitution de rue, les places sont chères. J'étais indépendante, mais il y avait des guerres de territoire. Et il y avait des macs hyperviolents, capables d'aller jusqu'au meurtre. Être prostituée, c'est être en danger. Alors il faut éviter d'en rajouter. On peut tomber sur n'importe qui : un schizo sous médocs, un type bourré, un gars avec des addictions, des nazes qui négocient, des bizarres, des types qui s'attachent, celui dont la sueur goutte, qui vous tripote... On encaisse. Être trans n'est pas le problème. Le problème, c'est d'être une femme. J'en ai pris plein la figure. Les agressions ont commencé quand j'ai eu un vagin. On peut dire que j'ai senti la différence. »

Rosen Hicher, ayant parcouru près de 800 km à pied, de France

Violée contre de petits cadeaux dans son enfance : « Quand j'ai pris la décision d'arrêter la prostitution, je ne tenais plus debout. J'aurais dormi tout le temps. J'étais arrivée à un tel point de fatigue que j'avais l'impression d'être en train de mourir. Maintenant, je fais les liens, les rapprochements. Je comprends que mon corps tirait le signal d'alarme. En fait, je me suis autodétruite. Si j'avais continué, je serais morte. J'avais anesthésié les douleurs réelles. »

Voltairine de Cleyre

Les femmes qui se considèrent très pures et très morales vont grimacer en voyant les putains, mais elles continuent à accueillir dans leur maison les hommes qui font de ces filles des victimes. Les hommes, à leur meilleur, vont avoir pitié des prostituées alors qu'ils sont eux-mêmes la pire espèce de prostituées. Ayez pitié de vous, Messieurs, vous en avez besoin !



Pour poursuivre la réflexion...

Livres

- Claudine Legardinier et Saïd Bouamama, *Les Clients de la prostitution. L'enquête*, Presses de la Renaissance, 2006.
- Jeanne Cordelier, *La Dérobade*, Éditions Phébus, 2007 (éd. originale Livre de poche, 1976).
- Laurence Noëlle, *Renaitre de ses hontes*, Le Passeur, 2013.
- Patric Jean, *Pas client, plaidoyer masculin pour abolir la prostitution*, Zéromacho, 2014.
- Claudine Legardinier, *Prostitution : une guerre contre les femmes*, Syllepse, 2015.
- Rachel Moran, *Paid for, my journey through prostitution*, W.W. Norton & Company, 2015.
- Grizelda Grootboom, *Exit ! A true story*, BlackBird Books, 2016.

Films

- Marie Vermeiren, *Pas à vendre*, 2006.
- Hubert Dubois, *Survivantes de la prostitution*, 2013.
- Ève Lamont, *L'Imposture*, 2010 ; et aussi *Le Commerce du sexe*, 2015.

Pièce de théâtre

- *Les Survivantes*, d'Isabelle Linnartz et Blandine Métayer, 2020.

Handicap, amour & homosexualité

Dans les foyers hébergeant des personnes en situation de handicap, tous les sujets liés à la vie quotidienne des résidents sont abordés par les équipes soignantes et éducatives. La vie sexuelle et affective fait partie des sujets traités. La question peut se poser de différentes façons...

Le résident émet parfois clairement le souhait de rencontrer quelqu'un et d'avoir une relation amoureuse. Pour faciliter les rencontres et le lien social en général, les résidents bénéficient d'activités de loisirs, sportives ou culturelles, et également de séjours de vacances adaptés. Les échanges entre établissements sont aussi une pratique courante; pendant une semaine ou deux, les résidents qui le souhaitent peuvent être accueillis dans un autre foyer. C'est pour eux l'occasion de rompre avec un quotidien souvent répétitif, faire de nouvelles rencontres et de nouer des amitiés et plus si affinités.

Lors d'un de ces séjours, deux jeunes hommes en situation de polyhandicap, tous les deux en fauteuil roulant, ont débuté une relation sentimentale amoureuse. Les équipes éducatives des deux établissements concernés ont alors décidé de faciliter leurs rencontres en organisant régulièrement des séjours communs dans l'un ou l'autre des foyers. Durant ces quelques jours, les deux hommes dormaient dans le même lit; le personnel encadrant assurait les manutentions afin de les aider à s'installer côte à côte, puis s'étant assuré de leur confort, il les laissait libres de leur intimité.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, la relation était bien perçue, car source de bien-être et d'équilibre pour les deux résidents. En revanche, il fallait parfois tenter d'expliquer la situation à certains résidents qui avaient bien du mal à admettre ce couple, et reproduisaient des comportements et propos homophobes.

Malgré tout, au bout de quelques mois, la situation semblait acceptée par tout le monde au sein de leurs lieux de vie res-

pectifs. Les deux hommes étant majeurs et ayant droit à une vie privée et intime, personne n'avait songé à en discuter avec leur famille. Or, un jour, un des garçons se confie à ses parents, il leur apprend qu'il a un «copain». Croyant d'abord à une simple amitié en tout bien tout honneur, ces

derniers se réjouissent de la bonne socialisation de leur fils. Puis, comprenant très vite qu'il s'agit d'une relation plus qu'amicale, leur attitude bascule vers une opposition ferme. Ils avaient déjà eu du mal à se faire au handicap de leur fils, accepter l'idée que l'on a un enfant différent des autres n'est jamais simple. Ils avaient dû admettre que leur fils ne marcherait jamais, que ses facultés mentales resteraient limitées, et voici qu'à présent ils découvraient son homosexualité.

Le seuil de tolérance était atteint...

Ainsi se termine tristement cette histoire d'amour qui aurait pu être belle. Les équipes éducatives, après avoir essuyé la colère des parents outragés, ont ensuite dû s'occuper de l'état dépressif de ces deux résidents, multipliant les entretiens avec le psychologue pour finalement se retrouver avec une prescription d'antidépresseurs et tous les effets secondaires qui vont avec.

La route est donc encore longue pour faire admettre que les personnes en situation de handicap ont, elles aussi, le droit de vivre de véritables histoires d'amour, et ce quelle que soit leur orientation sexuelle.

O.



L'assistanat sexuel, une prostitution déguisée

Pour Casse-rôles comme pour beaucoup d'associations, l'assistanat sexuel est une prostitution déguisée qui nie l'intégrité physique de la personne et la dimension affective d'une relation, pourtant essentielle, comme en témoigne le texte : Handicap, amour et homosexualité.

Wikipedia propose une définition de l'assistant·e sexuel·le : « il ou elle propose contre rémunération un accompagnement qui consiste à raviver le plaisir sensuel, érotique ou sexuel chez les personnes en situation de handicap. »

À l'origine, ce sont les sexologues américains Master et Johnson qui ont parlé de partenaires de substitution travaillant avec des thérapeutes pour surmonter les obstacles rencontrés par des hommes valides dans leur vie affective et sexuelle. Cette thérapie des partenaires de substitution a atteint son apogée aux USA dans les années 1980, puis elle s'est exercée en direction des personnes handicapées. Dans certains pays d'Europe du Nord, qui considèrent la prostitution comme une activité légale, cette forme d'assistance sexuelle s'est développée. L'Allemagne a été l'un des premiers pays à autoriser cette pratique, suivie par le Danemark, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas.

Au nom du droit à la sexualité pour tous, dans les années 2000, les partisans de l'assistanat ont cherché à défendre une assistance sexuelle autonome garantie par la formation des intervenants et ne visant que l'épanouissement sensuel des personnes handicapées.

Jusqu'à présent, les responsables politiques français se sont opposés à la légalisation en France des assistant·es sexuel·les. Pour un sénateur de l'Essonne, elle constituerait « une atteinte inacceptable aux droits et à la dignité de la personne humaine¹ ».

Pour la psychiatre Muriel Salmona, « il est illusoire et criminel de penser que l'on pourra contrôler et empêcher de très graves violences sexuelles si l'on autorise une assistance sexuelle aux personnes handicapées² ».

Qu'en pensent les intéressé·e·s ?

Claire Quidet, porte-parole du Nid, nous explique que c'est une mauvaise réponse à une bonne question.

« Une telle pratique obligerait à modifier la loi car tout établissement qui organiserait des relations sexuelles pour ses résidents tomberait sous le coup du proxénétisme... mais assouplir la loi, c'est très grave, et puis, tiens, c'est comme pour la "prostitution" dite classique, les demandes viennent essentiellement des hommes. »

Rémi Gendarme, auteur-réalisateur de films documentaire, et porteur lui-même d'un handicap physique a répondu à sa manière en écrivant un pamphlet :

« Je n'accepterai aucune assistante sexuelle si lui faire l'amour ne la fait pas elle-même trembler de plaisir. »

« L'idée même d'assistance sexuelle me choque. Tous les arguments que je peux entendre autour de cette question, c'est de la charité à la sauce judéo-chrétienne. Je trouve cette idée violente, discriminatoire. L'idée même de fournir un service spécialisé, c'est reconnaître que les corps handicapés ne feront jamais envie ! Qu'ils ne peuvent pas plaire. Le préjugé n'est pas de dire que les personnes handicapées n'ont pas de sexualité, mais de considérer qu'elles sont condamnées à désirer. Que le plaisir de faire l'amour ne serait pas partagé ! Moi, j'affirme que le seul besoin que nous avons, c'est, valides ou pas, d'avoir l'opportunité de se reconnaître dans le regard de l'autre, de se rencontrer³. »

Maudy Piot, psychanalyste, présidente de Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, écrivait :

« Tout acte sexuel est la conjonction d'un désir, d'une demande et d'une réponse. Comment peut-on être amené à considérer la prostitution comme "un service à la personne" ? C'est la négation d'exigences fondamentales, réciprocité du désir, respect de l'autre. On n'achète pas le corps d'autrui. Cette exigence est la seule voie responsable face à la marchandisation croissante de la sexualité porteuse de conséquences destructrices pour les plus exclues et les plus vulnérables, des femmes en immense majorité. »

« Il est temps de trouver des réponses aux désirs d'affectivité, d'intimité, de sexualité des personnes handicapées, mais refusons la facilité qui conduirait à prétendre les trouver dans le domaine marchand⁴. »

A.

1. Assistance sexuelle, c'est non sur www.berson91.fr/

2. Clara Magazine, mars 2011.

3. Rémi Gendarme, *Je n'accepterai aucune assistante sexuelle si lui faire l'amour ne la fait pas elle-même trembler de plaisir*, éditions FLBLB, 2014.

4. Maudy Piot, *Violences de genre, violences du handicap*, L'Harmattan 2016.



Violences contre des féministes abolitionnistes

L'année dernière, nous avons déjà évoqué les violences en marge des manifestations à Bordeaux et à Paris. Cette année, c'est dans plusieurs villes françaises et européennes que des violences ont été perpétrées contre des militantes féministes lors de la Journée internationale des femmes.

À Toulouse, une survivante d'inceste et de prostitution a été attaquée par 3 personnes pour lui arracher sa pancarte abolitionniste. À Paris, 15 personnes organisées et vêtues de noir ont arraché et volé une banderole, et ont frappé violemment des militantes féministes abolitionnistes, dont une survivante de la prostitution et de viols pédocriminels.

Les militantes agressées ont déposé plainte et passé la nuit aux urgences. «Tout s'est passé très vite. J'ai vu arriver en courant, derrière mon amie, une quinzaine de personnes vêtues de noir. Elles ont crié : "C'est là, c'est elle !" Mon amie s'est pris un coup de pied dans le dos et s'est effondrée par terre. On nous a arraché notre banderole. J'ai voulu me relever pour la retenir, mais une femme m'a frappée au visage. S'en est suivie une mêlée, je prenais des coups sans savoir si j'avais une, deux ou trois personnes sur moi.»

À Marseille, une bénévole du Mouvement du Nid a été menacée, et sa pancarte brutalement arrachée et détruite.

À Bruxelles, des militantes ont été menacées par des «Mort aux fachos! Mort aux abolos!».

À Barcelone, des féministes abolitionnistes ont été attaquées violemment ainsi qu'à Lisbonne, Caracas (Venezuela), Monterrey et Puebla (Mexique), tout comme à Berlin.



Il est insupportable que les proprostitution harcèlent, menacent et intimident les féministes qui luttent contre le système prostitutionnel en les accusant d'être «putophobes» alors qu'elles dénoncent les violences des proxénètes et des prostitué(e)s (les clients). Cette liberté que les proprostitution revendiquent, c'est le droit de conserver pour les hommes le privilège de prise de possession du corps des femmes réduit à une marchandise selon leur envie et qu'ils nomment, selon Muriel Salmona, par abus de langage : sexualité, travail du sexe, dans une confusion entretenue entre sexualité et prédation.

Au moment où la parole des femmes se libère partout dans le monde, où elle se transforme en cri, il est inacceptable d'assister à de telles violences contre les survivantes de la prostitution et contre les féministes qui les soutiennent.

D'après les communiqués de : Osez le féminisme, Collectif National pour les Droits des Femmes, le NID et diverses autres associations féministes et organisations syndicales.

Emma Goldman

Le problème, ce n'est pas la prostitution, mais la société elle-même, ce système injuste porté par la propriété privée, l'État et l'Église. Ce système du vol légalisé, du meurtre et du viol de la femme innocente et de l'enfant sans espoir.

Partout, les femmes n'ont de valeur qu'en tant qu'objets sexuels et non en tant que travailleuses. Il est donc presque normal qu'elles doivent acheter leur droit de vivre et la place quelconque qu'elles occu-

pent contre des faveurs sexuelles. Après, entre une femme qui se vend à un seul homme, dans le mariage ou en dehors du mariage, ou à plusieurs hommes, il n'y a que peu de différence.

Il semblerait que la prostitution tire ses origines de la tradition religieuse – la religion, cette institution qui préserve si bien les coutumes.

Le pape Clément II a émis une loi stipulant que les prostituées seraient tolérées si elles reversaient une certaine part de leurs bénéfices à l'église.



« Pas client »

Résolument abolitionniste, c'est la position de Patric Jean dans la seconde édition de son livre *Pas client* de 2014, sous-titré *Plaidoyer masculin pour abolir la prostitution*.

C'est le mot « masculin » qui nous importe ici, car nous savons tous, sans même consulter les statistiques, que les principaux « clients » bénéficiaires du système prostitutionnel sont des hommes.

Aujourd'hui deux camps s'affrontent : le camp abolitionniste qui estime qu'on ne peut tolérer l'achat de services sexuels d'un être humain, même si sa « volonté » est retenue en vertu de forces qui aliènent sa capacité à faire un choix réellement libre – misère sociale ou traumatismes psychologiques antérieurs –, et le camp opposé qui estime que tout être humain a la liberté de faire un choix qu'il faut respecter, que la prostitution est un travail comme un autre qu'il faut simplement réglementer. Lire le texte de Patric Jean est nécessaire. L'auteur est un réalisateur de films engagés sur les questions politiques et sociales : *Les Enfants du Borinage*, *La Raison du plus fort*, *La Domination masculine*. Il s'est spécialisé dans le statut et la vie des classes sociales en difficulté et précairisées. Au cours de ses recherches, d'entretiens et de son service militaire, il a été confronté à la prostitution et a rencontré plusieurs de ces femmes en situation de fragilité souvent conduites à pratiquer des relations sexuelles tarifées.

« L'enfer existe. Il est ici-bas. Je l'ai observé à deux reprises. La première fois, c'était en prison. La seconde fois, c'était dans ma découverte de la prostitution. »

Dans la première partie du livre, l'auteur évoque ces femmes... *« détruites, écrasées, déchirées, martelées, ruinées, effacées, volatilisées... Au plus haut sommet de l'État, il se trouvera toujours un petit*

« Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer que les hommes ont le droit de les acheter. »

Françoise Héritier

homme pour rappeler les besoins de clients non satisfaits ou en détresse sexuelle et défendre l'idée de la prostitution, j'aimerais les contraindre à écouter ces femmes... »

Il parle du service militaire :

« Des types regardaient des films pornographiques toute la journée, y compris en mangeant. Ce monde résumait bien le conditionnement imposé à la moitié de l'humanité classée sous le vocable "homme". »

Il nous décrit la fraternité des clients et des prostituées, la marchandisation des femmes, les croyances sur la sexualité masculine centrée sur la pénétration. Il dénonce la construction d'un droit à se prostituer, la fausse comparaison entre prostitution et travail, l'idée du « corps comme objet extérieur » qui serait cessible. Il nous rappelle qu'à l'issue de la révolte des prostituées de Lyon en 1973, l'une des femmes, Ulla, animatrice du mouvement, s'est publiquement interrogée : « Comment avez-vous pu me croire ? » lorsqu'elle affirmait aimer son métier. Dans la seconde partie de son livre, il analyse le système de la prostitution du point de vue de ses principaux bénéficiaires : les hommes.

« Comment et pourquoi les hommes jouissent-ils de ce privilège, même s'ils ne sont pas "clients" ? Quelle est la place de la prostitution dans les stéréotypes masculins sur la sexualité ? Comment se justifient les pires violences à partir d'un raisonnement viril socialement accepté ? En quoi la prostitution renforce-t-elle la domination masculine ? »

Quoi de mieux pour finir que de citer la conclusion du livre : *« C'est au nom de la fraternité et de l'égalité, c'est en cherchant à nous améliorer nous-mêmes pour améliorer le monde que nous nous engageons dans un projet de société révolutionnaire et libérateur : l'abolition de la prostitution. »*

Sagna

Patric Jean, *Pas client, plaidoyer masculin pour abolir la prostitution*, 2^e édition 2014, Zéromacho, Des hommes contre la prostitution et pour l'égalité.

Louise Michel

S'il n'y avait pas tant d'acheteurs, on ne trafiquerait pas sur cette marchandise. Partout, l'homme souffre dans la société maudite ; mais nulle douleur n'est comparable à celle de la femme. Dans la rue, elle est une marchandise.

Quant aux prostituées, elles ont souvent été jetées dans le ruisseau parce que la société n'a rien fait pour leur permettre de vivre. Il y a entre les propriétaires des maisons de prostitution échange de femmes, comme il y a échange de chevaux ou de bœufs entre agriculteurs ; ce sont des troupeaux, le bétail humain est celui qui rapporte le plus. De vieilles misérables trouvent moyen de se faire emprisonner

pendant quelques mois, et elles recrutent, elles racolent toutes les jolies filles qui y sont échouées : il n'y a plus besoin qu'elles craignent d'avoir faim en sortant, elles feront la noce. Oui, elles la feront, la noce, à en crever ! [...] C'est la noce, la noce des bourgeois en appétit.

Est-ce qu'il n'y a pas des marchés où l'on vend, dans la rue, aux étalages des trottoirs, les belles filles du peuple, tandis que les filles des riches sont vendues pour leur dot ? L'une, la prend qui veut ; l'autre, on la donne à qui on veut. La prostitution est la même.

Les maisons de tolérance sont fermées dans tout le XI^e arrondissement dès mai 1871. Les motivations de l'arrêté promulgué à cet effet font valoir, en s'ap-



puant sur une comparaison avec la traite des Noirs, la nécessité d'aboutir à la suppression du trafic odieux des marchands d'hommes, et l'impossibilité d'admettre l'exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines.

Anarchisme, féminisme, contre le système prostitutionnel*

Débutons par l'idée à la mode : la pornographie féminine, inscrite dans les dernières revendications de certaines féministes. J'emploie à regret le mot « féministe » qui ne me semble guère adapté. On lutte contre l'idée de genre, et il y aurait une pornographie féminine que l'on pourrait revendiquer, et une autre, masculine, qui serait à jeter ? Pour moi, je ne vois qu'un seul système : si on valorise la pornographie féminine, on admet la pornographie en général. Position absurde.

La clarté des positions exprimées, l'exposé sans concession de la commission Femmes de la FA, apportent une aide considérable à la réflexion sur la « liberté » ; argument le plus souvent invoqué : je suis libre de me prostituer, je suis libre de porter le voile, etc. Un choix, la prostitution ? Un choix, rester à la maison pour faire le ménage, la cuisine ? Est-ce vraiment de liberté qu'il s'agit, et non pas plutôt d'aliénation, de violence contrainte ? N'oublions jamais que le « choix » de se prostituer ne concerne qu'une toute petite frange des personnes prostituées.

Il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes prostituées, mais d'être solidaires de leurs luttes, ce qui n'est pas en contradiction avec le refus de la prostitution, qui est un système aux enjeux économiques énormes.

Le livre démontre de façon péremptoire qui préside au commerce des corps (essentiellement celui de la femme, mais pas seulement) : c'est un débouché pour le système capitaliste

« La lecture de cette brochure m'a remis les idées en place ! »

Ainsi s'exprime une amie féministe qui a participé aux luttes de libération des femmes des années 1970.

En effet, la confusion dans les esprits gagne du terrain, maintenant que des féministes voient quelque liberté dans l'idée de la prostitution et de la pornographie (féminine!).

On n'arrête pas le progrès...

mafieux, qui rapporte des sommes considérables, avec beaucoup moins de risques que la drogue par exemple.

Faisant un petit tour par l'anthropologie, les auteures étudient le patriarcat ; quelles que soient les contrées, la femme n'est jamais l'égale de l'homme. Une valeur différente est attribuée à chacun des deux sexes.

La femme a souvent servi de monnaie d'échange.

« Le patriarcat régit notre sexualité avec l'exploitation marchande du sexe et du corps dans un continuum de violences sociales pour le maintenir. Tout est imbriqué : viol, harcèlement sexuel, mariage, objectification dans la pornographie, usage rémunéré du corps, esclavage sexuel, prostitution, inégalité économique... »

Qui se prostitue ? La majeure partie des personnes prostituées y sont contraintes : nécessité économique, ou violences physiques. On peut noter que dans 50 à 80% des cas, ce sont des personnes qui ont subi des violences sexuelles dans leur enfance. Et que ce sont les proxénètes, organisés en réseau en général, qui en sont les plus grands bénéficiaires. Des camps de dressage existent qui mettent au pas les récalcitrantes (j'emploie le féminin, car bien entendu les femmes sont en première ligne). L'Asie, l'Afrique, l'Europe de l'Est sont aujourd'hui les grandes pourvoyeuses des réseaux : on ne peut donc ignorer le lien direct entre pauvreté et prostitution.

« Le développement industriel du commerce du sexe a débuté il y a quarante ans dans les pays du Sud-Est asiatique, avec la guerre du Vietnam, pour l'armée américaine. Il a atteint depuis une dizaine d'années les pays de l'Est avec la guerre en Bosnie-Herzégovine, pour l'armée de l'OTAN. Les infra-

*Commission Femmes de la Fédération anarchiste, coll. Pages libres, Éditions du Monde libertaire, mars 2009, 132 p., 9 €.

structures prostitutionnelles ont servi ensuite pour le tourisme sexuel encouragé par le Pentagone qui a alloué des fonds, le FMI et la Banque mondiale favorisant ces industries de "divertissement". Et, en 1990, on considérait que 33 millions de personnes (enfants et adultes) étaient prostituées en Asie du Sud-Est.»

La prostitution venant d'Afrique est assez différente, plutôt familiale qu'en réseaux mafieux, «sans culpabilité ni remords, pour le bien des enfants»: ça donne à réfléchir sur l'état actuel de l'Afrique.

J'aime beaucoup le chapitre intitulé: «Oui, nous voulons être libres! Mais libres de quoi?», qui décortique les arguments défendant le système prostitutionnel, repris par des femmes: libre choix, travail comme un autre, etc. Cette fiction conforte les profiteurs du système.

«Se prostituer est-il un travail comme les autres? Le client est-il un amant comme les autres? La relation sexuelle peut-elle vraiment être comparée à une transaction commerciale comme une autre? Peut-on imaginer faire une formation, obtenir un diplôme Bac +2 dans la prostitution? [...] Pensons-nous proposer ce choix professionnel aux enfants?»

Ah oui, revenons un instant sur la confusion qui règne dans les esprits de nos féministes modernes: le comble de la liberté serait aujourd'hui de jouer le rôle assigné traditionnellement aux femmes et d'en revendiquer l'image la plus ringarde, la plus classique et la plus difficile à se dépouiller. Voilà donc nos nouvelles féministes qui réhabilitent le maquillage et les bas résille pour preuve de leur «libération». Chapeau les filles, faut l'faire!

Séduction, pornographie, prostitution: triangle d'enfer de la libération des femmes!

Les auteures passent en revue différentes politiques législatives européennes. Au final, on voit clairement que la reconnaissance de la prostitution entraîne son accroissement; à l'inverse, son interdiction (avec une longue politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et une répression des clients considérés comme des délinquants passibles de peine de prison) amène une très forte diminution des prostitué(e)s (- 80%) et des prostitué(e)s (- 50%).



La prostitution, le commerce d'êtres humains, n'est pas un échange commercial comme un autre; il banalise l'idée du corps féminin à disposition des désirs masculins et entraîne un niveau de violence élevé, pour les personnes prostituées, mais pas seulement: ce sont toutes les femmes qui sont concernées.

Reprenons une citation de Geneviève Fraisse:

«Je refuse le débat qui occupe certaines féministes de savoir si c'est un bon ou un mauvais consentement de se prostituer, de porter le foulard, etc. Mais le consentement est-il un argument politique? Est-ce que je peux faire le monde de demain avec l'argument du consentement individuel? En ce sens, je pose la question du politique, et pas seulement celle de l'addition des libres choix. [...] Le consentement des dominés est-il un argument politique?»

Les auteures le confirment:

«Loin de nous l'idée de ne pas "disposer librement de notre corps", mais la vraie liberté ne peut se vivre que dans l'égalité, et la vraie égalité, c'est la gratuité!»

«Le système prostitutionnel est fondé sur des principes d'inégalités sociales et de domination patriarcale. Il trouve ses racines dans une inégalité à plusieurs facettes, notamment celle de classe, mais aussi celle liée aux origines et celle de sexe.»

Ce livre est un apport précieux pour clarifier ses idées. Ne nous en privons pas!

Solange

Rude dénonciation de la prostitution...

Laurence Biberfeld procède par élimination !

Elle reprend un à un les principaux arguments justifiant la prostitution et les descend en flèches savamment décochées. Tous les arguments hypocrites ou fallacieux visant à tromper sur la vraie nature du système prostitutionnel, et de l'atteinte faite aux femmes, sont abordés. Ce qui est agréable et utile, c'est que ses réponses ne sont pas idéologiques et bâclées, mais, au contraire, scientifiques et réfléchies...

Elle en montre d'abord les racines historiques. La prostitution naît dans les contrées où l'inégalité entre les hommes et les femmes s'est développée. En Europe, les anciennes sociétés celtes, vikings, étrusques ont pu s'en dispenser, sans parler d'autres continents où elle n'a pas non plus existé.

Idem sur une nature masculine qui serait pulsionnelle et instinctive ! Notre comportement s'est détaché depuis des millénaires des pulsions hormonales. Ce qui nous gouverne, tous humains de sociétés et caractères si différents, ce sont « *des mêmes mécanismes psychiques de recherche du plaisir et des mêmes circuits d'inhibition et de renforcement. Nous sommes potentiellement égaux en raison même de notre extraordinaire plasticité* ». Notre comportement sexuel naît et se développe dans des rapports sociaux et de classe, encadré par des instances de contrôle social.

La prostitution, ce n'est pas la débauche, c'est la mise en marchandise d'un corps humain réifié.

« L'idée que le sexe puisse être un métier le vide complètement de sa richesse existentielle. C'est un principe qui fait fortune dans les sociétés inégalitaires et patriarcales, surtout quand on y dévalue l'humain tout en y survalorisant l'argent. »

« La prostitution apparaît comme un champ d'activité qui réserve le plaisir à une partie de la population en imposant des actes sexuels non désirés ni choisis à une autre partie de la population par le biais d'un échange d'argent, les uns en ayant généralement en excès et les autres en ayant cruellement besoin. Nul ne niera que l'argent est une forme symbolique du pouvoir et de la violence. »

L'essentiel est affirmé avec force. Voilà qui ravale bien des arguments au rang de mensonge et de tromperie. Les récompenses sont au niveau du client. Les prostituées ne vivent pas de plaisir et de désir. Toutes évoquent la dissociation et la gestion du dégoût !

C'est l'argent qui cache et permet l'inégalité abyssale du contrat entre client et prostituée. Comme le soldat, la putain est là pour obéir. À elle de se débrouiller pour endurer les atteintes physiques et psychiques qu'elle subit. Dans quelle autre pratique professionnelle (on ne peut parler de métier !) y a-t-il autant de souffrances et d'atteintes ?

« Défendre la prostitution, ce n'est pas défendre les putains, mais défendre les clients et le système proxénète. »

L'exigence de liberté a bon dos. L'opposition entre prostitution volontaire (acceptable si l'on n'est pas moraliste) et prostitution forcée (qui serait scandaleuse et à combattre) sert d'alibi pour pénaliser les illégales sans rapport de force. La question du consentement s'est récemment trouvée dépouillée de ses fauxsemblants. L'être humain peut être sujet à tous les conditionnements, toutes les manipulations, qui peuvent le rendre capable de défendre son oppression.



Laurence Biberfeld, Le supermarché

C'est tout le carcan d'une société capitaliste et patriarcale qu'il faut exploser, et en subir les pires outrages n'en facilite pas le combat individuel pour une autre vie...

« Enterrées dans l'ignorance, enfermées, dénuées du moindre droit civique, les putains étaient ce qu'elles sont aujourd'hui encore socialement : des objets d'usage et non des sujets de droit. »

L'échange est tellement déséquilibré entre un client qui lâche simplement du papier-monnaie, extérieur à lui, et la putain dont il obtient pour un temps le corps au plus intime, sans aucune marge de refus ou de refuge. Le vocabulaire des prostituées n'est pas celui de l'amour ou du défoulement, mais « celui de la précarité, de la survie, des violences, de la clandestinité ».

C'est cela seul qu'il faudrait bannir ?

« La bonne prostitution serait celle qui se pratique dans des conditions de sécurité, dans un bon rapport de force par rapport au client, sans clandestinité, avec un compte en banque, ouvertement. La mauvaise serait celle qui se pratique dans l'insécurité, la précarité, clandestinement, sous la contrainte. Ce point de vue élude un des fondamentaux de la prostitution, c'est qu'elle consiste à vendre des

services sexuels à des clients. Or, comme chacun sait, le client est roi. Le client n'en a strictement rien à foutre du confort ou de la sécurité de la putain. Le principe même de la prostitution est de payer pour n'avoir pas à se soucier de son partenaire. La tare est à l'origine du système : il est basé sur la non-réciprocité. »

Le mépris et la violence sont constitutifs du rapport prostitutionnel. Voilà ce que cache l'argent échangé : le droit d'acheter l'usage d'un corps contraint au profit du dominant.

Dans ces extraits, j'ai insisté sur le cœur de la dénonciation. Le livre fourmille d'autres réflexions sur la morale, la religion, le patriarcat, la responsabilité du client, la force idéologique du système prostitutionnel qui va influencer tous les rapports femmes/hommes de la société.

Lisez-le, vous en sortirez renforcées pour participer à ce combat contre ce fleuron de l'oppression humaine...

Claude Hirsch

Laurence Biberfeld, *Le Plus Vieux Métier du monde... qu'ils disent*, les Éditions libertaires, Saint-Georges-d'Oléron, 2016

« Les survivantes », le combat de cinq prostituées

Quel plaisir de voir la compagnie Les Turbulentes dans leur nouveau spectacle ! Inspiré de témoignages, *Les Survivantes* retrace le parcours de cinq femmes tombées dans la prostitution.

Cachées dans une station-service près de la frontière belge, ces femmes révèlent des parcours très différents, mais elles se révèlent à elles-mêmes dans un même combat : sortir de l'enfer de la prostitution. Face à un homme qui incarne tour à tour trois proxénètes, le repent, elles nous livrent les réalités de la prostitution : doutes, blessures physiques et psychologiques, vacuité du corps réifié.

Qu'elles viennent de la migration de pays en guerre favorisant la traite des êtres humains, qu'elles aient fait des études ou qu'elles aient galéré sans aucun diplôme, la marchandisation des corps s'est banalisée.

« Corps et âme se dissocient, s'affrontent, se rejettent, cherchent à se retrouver pour se forger une nouvelle identité. Le réalisme flirte avec le poétique... », nous dit Isabelle Linnartz, la metteuse en scène, qui a aussi écrit le texte avec Blandine Métayer. Dramaturgie mais aussi humour.

Deux espaces-temps appuyés par le jeu des lumières :

« La nuit, où l'intimité se révèle balayée par les phares des camions, le jour, à la lumière des fluos, au milieu de rien. » Alors une station-service, un bar interlope, un salon de massage, un



parking : la lumière n'est rien d'autre qu'un tour de passe-passe pour signifier ces lieux.

Chaud et froid au bord de cette autoroute sans destination...

On y passe, on y vit, on y meurt ?

Non, on s'en sort !

Je suis une survivante, je marche !

H.

Les Survivantes, création montée au Théâtre 13, à Paris, en coproduction avec le Mouvement du Nid.

À suivre dans les différentes régions dans les mois à venir...

SOLIDARITÉ CHEZ LES FEMELLES BONOBOS : EXEMPLE À SUIVRE !

Je confesse que ça puisse paraître bizarre de proposer un comportement animal pour résoudre un comportement humain, mais aux violences policières perpétrées à Paris, la veille de la Journée internationale des droits de femmes 2020, contre une marche pacifique de femmes, madame la secrétaire d'État a été choquée par les images, mais...



réussir et pillent la planète comme des barbares. Perso, je trouve ça plutôt sain, même si une femme va prendre prochainement la tête de Legrand. En revanche, personne ne s'offusque qu'aucune femme ne soit à la tête d'une dictature au nom de l'égalité.

Alors pourquoi les femmes échouent-elles là où une bête a réussi ?

Madame la secrétaire d'État a choisi une cohésion d'étage : être solidaire avec sa caste, son groupe, sa hiérarchie. Mais elle aurait pu faire un autre choix vu son sexe et sa fonction. Le ministre de l'Agriculture affiche bien la sienne, même quand certains agriculteurs manifestent violemment, il les comprend. Bref.

Que retenons-nous des bonobos, nous, les mâles ?

Qu'ils réalisent probablement notre rêve inavoué, mais sans comprendre qu'ils vivent sous le régime du matriarcat et que leurs nombreux actes sexuels ont lieu entre individus consentants !

Pas seulement parce que ce sont les femelles qui décident, mais d'abord parce qu'elles font corps. Autrement dit, même si les mâles sont physiquement plus forts, **leur force réside dans le fait d'être soudées. Solidaires.** Ça rejoint l'idée de Sitting Bull :

« Nous sommes comme les doigts d'une main. Individuellement, il est facile de nous briser, mais ensemble nous formons un poing puissant. »

Le statut social du mâle est donné par la mère, mais son niveau hiérarchique ne lui donne aucun pouvoir sur les femelles subalternes. Ainsi, un mâle haut placé, qui voudrait imposer son autorité par la force à une femelle en bas de l'échelle, verrait s'abattre sur lui toutes les femelles. Car ces animaux, un mot inapproprié, vivent sous un double régime (pyramidal et horizontal) basé sur la cohésion des femelles.

M AIS C'ÉTAIENT DE MAUVAISES FEMMES... Des anticapitalistes qui n'auraient pas respecté le tracé de la manifestation, comme l'a rappelé sur BFMTV Marlène Schiappa. Des antifascistes, sous-entendu des anarchistes, raison pour laquelle certains policiers se sont autorisés à en « battre » quelques-unes en public.

Ces personnes manifestaient pacifiquement et à visage découvert, mais la militante féministe devenue « secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations » préfère infuser l'idée de révolutionnaires venues foutre le bordel. Et plutôt que de leur afficher une solidarité sans faille, elle a préféré soutenir les hommes qui l'ont mise en place. Pourquoi ? Déjà pour la garder.

Pendant cette journée du 8 mars, sur les plateaux TV et à la radio, toujours la même rhétorique pour illustrer l'inégalité entre les hommes et les femmes : il n'y a aucune femme à la tête d'une entreprise du CAC 40 ! Waouh, ces entreprises, symbole du néolibéralisme, qui punissent les pauvres de ne pas

Notre proximité génétique interroge, interpelle, et si nous ne descendons pas du singe, les bonobos et les chimpanzés non plus – car nous partageons avec eux la même grand-mère poilue. C'était il y a environ 5 millions d'années, et elle n'avait pas de queue. Ceci étant, le monde des bonobos n'est pas unique dans le règne animal, et certaines espèces sociales, particulièrement chez les insectes, ont des modèles d'organisation sacrément développés.

Toutefois, les femelles bonobos ont poussé le bouchon plus loin, en sélectionnant jusqu'aux caractères génétiques des reproducteurs... Comme si elles savaient que la fin des infanticides, des pédocrimes et des violences sexuelles reposait sur la fin des mâles agressifs et le refus de s'accoupler avec eux.

Chez nous, les « mâles » dominants et puissants, donc agressifs, sont recherchés. D'ailleurs, il est préférable d'être riche et en bonne santé, que pauvre et maladif pour se reproduire ou faire l'amour.

**Pour faire simple,
lors des accouplements,
les femelles bonobos sélectionnent
les mâles les plus dociles.
Et elles en choisissent plusieurs
pour leur soustraire le pouvoir
de la paternité !**



Christophe est rédacteur du Jardin vivant et auteur des ouvrages :
Éloge du ver de terre
Éloge de l'abeille
(Flammarion)

Ces femelles ont-elles élaboré cette stratégie en pleine conscience pour ne pas vivre sous le joug des mâles ? Qu'importe, nul ne le sait ou peut le savoir, et même si chacun a sa petite idée sur le sujet en fonction de ses constructions mentales. La seule chose à retenir, c'est que l'absence de cohésion d'un groupe ne lui profite jamais, mais fait toujours les affaires de ceux qui l'exploitent.

Christophe Gatineau

Mujeres libres

La femme doit être économiquement indépendante. Seule la liberté économique rend possibles les autres libertés, tant chez les individus que chez les peuples. La liberté et l'égalité économique sont nécessaires : égalité des

salaires, des revenus, accès identique au travail dans tous les domaines. Voici ce que l'on a déjà tellement répété, c'est là le fondement de toute action contre la prostitution.

On ne peut expliquer que les mêmes esprits qui, dans les tranchées, sont disposés à tous les sacrifices pour vaincre, dans une lutte à mort, négocient dans

les villes l'achat de la chair de leurs sœurs de classe et de condition.

Le patriarcat régit notre sexualité avec l'exploitation marchande du sexe et du corps dans un continuum de violences sociales pour le maintenir. Tout est imbriqué : viol, harcèlement sexuel, mariage, objectification dans la pornographie, usage rémunéré du corps, esclavage sexuel, prostitution, inégalité économique...

Séduction, pornographie, prostitution : triangle d'enfer de la libération des femmes !

Coupon à destination des miliciens et des soldats sur le front de Madrid, avec un slogan contre la prostitution :



*CNT Madrid 1937
Valable pour un paquet de tabac
Libérons-les de la prostitution
Mujeres Libres*

LA PLACE DES FEMMES DANS LE



Pendant la préhistoire, la femme de Cro-Magnon

Depuis les premières découvertes de peintures préhistoriques, les chercheurs ont supposé que les artistes étaient exclusivement des hommes. Rares sont ceux ayant émis l'hypothèse que des femmes aient pu participer aux peintures.

Au début des années 2000, à l'université de Pennsylvanie, le chercheur Dean Snow découvre dans un article scientifique « l'indice de Manning » : chez les femmes, l'annulaire est souvent plus court ou de même taille que l'index, alors qu'au contraire, l'annulaire est, la plupart du temps, plus long chez les hommes. Dean Snow applique cet indice sur des dizaines d'empreintes de mains trouvées dans différentes grottes françaises ou espagnoles. La conclusion est sans appel : **75% de ces mains appartiendraient à des femmes!** C'est un véritable coup de tonnerre dans le monde des préhistoriens. Sur une même paroi, si une main féminine côtoie la silhouette d'un cheval, il est tout à fait possible d'imaginer que l'auteur de l'animal ait pu également être une femme.

Au Moyen-Âge

Les artistes étaient des artisans, hommes et femmes, regroupés dans des corporations et travaillant le plus souvent anonymement.



L'enluminure, la broderie ou les lettrines sont des exemples courants de la production artistique féminine. Ces activités étaient pratiquées par des femmes artistes issues des classes sociales élevées aristocrates (plus portées sur la broderie) ou cléricales (se dédiant plus volontiers à l'enluminure, activité à laquelle se consacraient aussi bien les moines que les nonnes, par exemple : Guda, Anastaise, Bourgot, Claricia, Diemode, Ende).

◆
**L'histoire de l'art,
écrite par des hommes, est
biaisée, subjective et partielle
tout autant que partielle.**
◆

Les femmes artistes existent depuis que la notion d'artiste est apparue, c'est-à-dire depuis le XVI^e siècle. Elles existent mais sont absentes de l'histoire officielle qui ne les a pas retenues : peu de monographies les concernant, leur présence dans les musées est restée marginale.

À la Renaissance

En Italie, les peintres qui travaillaient jusqu'alors en ateliers, au sein de corporations, souhaitent être reconnus individuellement. Une division des rôles se met alors en place, les femmes dans l'espace domestique et les hommes dans l'espace public. Les femmes artistes, qui désiraient exposer (donc rejoindre l'espace public), remettaient en cause le statut de la femme. De plus, dans la pensée chrétienne occidentale, l'art est d'inspiration divine et le divin se conjugue au masculin.

Pour autant certaines femmes ont passé outre : Sofonista Anguissola, encouragée par Michel-Ange, fut l'égale des plus grands de son époque ; Artemisia Gentileschi, son père, peintre lui-même, conscient du talent de sa fille, lui fait donner des cours. Elle est violée par son maître (#MeToo n'existait pas à l'époque!) mais surmonte cette violence en libérant une étonnante puissance créatrice, représentant des femmes fortes, vivantes, et excelle dans l'autoportrait, jusqu'alors l'apanage des hommes.



Sofonista Anguissola, auto-portrait peint en 1556.

MONDE DES ARTS PLASTIQUES

◆
**Reconnues de leur vivant,
ces femmes tombent
rapidement dans l'oubli
après leur mort.**
◆

Au siècle des Lumières

En France, on voit émerger quelques noms célèbres: Élisabeth Vigée Le Brun, Adélaïde Labille-Guiard, Marie Guillemine Benoist... C'est à cette époque que naissent les salons littéraires et philosophiques. Tenus par des femmes, ils sont le lieu d'échanges entre hommes et femmes.

Louis XIV leur ouvre l'Académie royale de peinture et sculpture. Toutefois leur nombre est limité à 4 (crainte de la concurrence?).



Elisabeth Louise Vigée Le Brun,
*Autoportrait de Madame Vigée-Lebrun
et sa fille*, 1789.

Sautons quelques décennies: nous voici à la Révolution !

On pouvait espérer que la part prise par les femmes dans les soulèvements leur donnerait les mêmes droits qu'aux citoyens. Que non point; liberté, égalité, fraternité ne s'entend qu'au masculin.

Dans le domaine propre à l'art, on leur interdit l'accès aux formations dispensées aux Beaux-Arts.

Sous Napoléon...

Le Code civil met la femme totalement sous la tutelle d'un père, d'un frère ou d'un mari.

Au XIX^e siècle

Siècle moralisateur, en maintenant les femmes dans l'espace domestique (aux hommes la création, aux femmes la procréation), on leur fait comprendre qu'il



Berthe Morisot, *Dans la salle à manger*,
vers 1875.

n'existe qu'une issue, ne pas se marier, subvenir seule à ses besoins. De fortes personnalités, des femmes de tempérament, des battantes émergent alors. Rosa Bonheur, peintre animalière, qui assume ouvertement son homosexualité et sera même décorée de la Légion d'honneur; Berthe Morisot, ralliée aux impressionnistes qu'elle égale en talent, mais qui restera d'abord dans les mémoires comme le modèle de Monet...

Le XX^e siècle ouvre enfin de nouvelles voies

En 1900, l'école des Beaux-Arts admet les femmes, mais c'est toutefois hors de ces vénérables murs qu'elles évolueront pour la plupart...



Louise Bourgeois.

Camille Claudel, Séraphine de Senlis, Suzanne Valadon, Niki de Saint-Phalle, Louise Bourgeois, et à l'étranger Georgia O'Keeffe, Frida Kahlo et tant d'autres.

◆
**Il aura fallu quatre siècles
pour que les femmes gagnent
de haute lutte la place
qu'elles méritent dans le
monde des arts.**
◆

Il n'en est pas moins vrai que pour les siècles passés, seuls quelques noms sont arrivés jusqu'à nous. Beaucoup restent dans l'ombre. De nombreuses recherches ont été effectuées pour expliquer les dinosaures. Un jour de nouvelles investigations permettront peut-être de ressusciter toutes celles qui sont restées dans l'ombre.

Viendra le jour où il ne sera plus nécessaire d'évoquer la place des femmes dans quelque domaine que ce soit, où on ne mentionnera plus la première femme dans l'espace, la première femme cinéaste, la première femme journaliste, la première femme médecin, etc.

Christine Bonfanti

À PROPOS DU TRAVAIL DES FEMMES



M. Varlin, relieur, croit que la femme doit travailler et doit être rétribuée pour son travail.

Il croit que ceux qui veulent lui refuser le droit au travail veulent la mettre pour toujours sous la dépendance de l'homme. Nul n'a le droit de lui refuser le seul moyen d'être véritablement libre. Elle doit se suffire à elle-même, et comme ses besoins sont aussi grands que les nôtres, elle doit être rétribuée comme nous-mêmes. Que le travail soit fait par un homme, qu'il soit fait par une femme : même produit, même salaire.

Varlin, un communard, ouvrier du livre

Eugène Varlin n'était pas bon en orthographe, nous dit Michèle Audin qui lui consacre un livre, mais cela n'empêcha pas nombre des contemporains de cet ouvrier relieur de reconnaître sa grande intelligence; il « apprenait vite ». Au demeurant, ce militant exemplaire, en pleine activité dans les dernières années du Second Empire de Napoléon III, ne répugnait pas, rapporte Michèle Audin, à fréquenter les bals populaires et, de plus, participait à une chorale mixte. L'auteure ajoute que c'était un bel homme. Qualité supplémentaire, Varlin, contrairement aux ouvriers proudhoniens, n'était pas partisan de cloîtrer les femmes au foyer; on lira sa déclaration.

Mais ce sont surtout les articles de Varlin pour la presse ouvrière, ses lettres aux militants de Genève, de Lyon, de Berlin, de Londres, etc., que met en avant cette belle édition. Nous retrouvons là, vécue par un prolétaire parisien, l'histoire de l'Association internationale des travailleurs dans ses congrès, dans la vie quotidienne des quartiers populaires, mais également dans les relations avec les militants de province, tout aussi actifs et tout autant sollicités: il s'agissait essentiellement de solidarité financière, car les grèves des différents corps de métier se multipliaient en cette fin d'Empire, concomitamment avec l'augmentation du nombre des organisations ouvrières en lutte.



« Par ce moyen, la femme ne fera pas baisser le salaire de l'homme, et son travail la fera libre. »

(En commission ouvrière, 20 octobre 1867)

Mais c'est en mai 1868, lors du procès contre l'AIT, que Varlin, chargé par ses camarades de prononcer la défense, montrera « les qualités les plus rares: la rigueur du raisonnement, la concision et la vigueur de l'expression, un dynamisme lié à sa colère de classe, l'ironie dénonciatrice contre les exploiters, mais aussi une grande chaleur humaine envers les opprimés ». Pour autant, l'Association internationale sera dissoute par le tribunal et neuf prévenus seront condamnés à trois mois de prison.

Oui, contre la rapacité capitaliste et le pouvoir complice encore en place, il s'agissait d'organiser des sociétés de résistance – le mot de « syndicat ouvrier » n'était pas

encore bien en usage, semble-t-il –, des coopératives de consommation comme la Ménagère, des restaurants populaires comme La Marmite, des sociétés de secours mutuel comme la Caisse du sou pour les grèves, etc. De même, se créent des associations de production avec pour ambition de supprimer le patronat.

Dans *L'Égalité* du 19 juin 1869 paraît un texte qui dénonce – la chose n'est donc pas nouvelle – les provocations policières: « Après la journée tranquillement passée, le soir, des bandes d'individus, sortis on ne sait d'où, parcouraient certains quartiers chantant *La Marseillaise* et criant *Vive Rochefort, vive la Lanterne*. Le public badaud avait bientôt transformé ces

groupes en masses compactes et un grand nombre de jeunes gens naïfs augmentaient vite le nombre des tapageurs. Puis venaient les bris de vitres, de becs de gaz et de devantures de boutiques, les renversements de kiosques et même des tentatives de barricades faites sur le boulevard Montmartre [...]. Enfin la police arrivait.

« Chose étrange, les sergents de ville et les municipaux à pied et à cheval se trouvaient justement massés bien avant l'heure de l'émeute dans les quartiers où elle devait se produire. »

Les arrestations pouvaient alors intervenir.

C'est une période où l'Empire se désagrège lentement, où le droit de grève est finalement reconnu ; grèves qui se multiplient dans tous les corps de métier ; grèves qui demandent la solidarité financière, et Varlin se démène pour récolter les soutiens des diverses sociétés ouvrières.

Mais la grande idée qui sous-tend l'imaginaire des prolétaires d'alors, c'est la révolution sociale qui surgira bientôt de la guerre franco-allemande et de la débâcle de l'Empire ; révolution qui aura pour nom « la Commune » avec pour injonction essentielle le « mandat impératif ». La Commune sera écrasée par l'armée versaillaise comme, plus tard, sera écrasée la révolution espagnole de 1936 à la suite, également, d'une guerre, celle-là civile,



provoquée par l'armée factieuse qui avait la volonté d'empêcher une autre révolution sociale.

Le 28 mai 1871, à Paris, dernier jour de la Semaine sanglante, Varlin est arrêté, lynché et finalement fusillé dans la rue ; un officier versaillais volera sur son cadavre la montre en argent offerte par les ouvriers relieurs.

De l'existence achevée, du cadavre sans vie, Varlin écrivait :

« Le corps est bien réellement tout ce qui en reste » :

« Devons-nous pour cela vouer un culte temporaire ou éternel à ce corps inanimé ? Non, car ce que nous avons aimé en lui,

c'est l'existence, la pensée, le mouvement, le regard, la parole, l'action, la sympathie ; tout cela est perdu à jamais. Conservons le culte de ses actions, si elles ont été grandes et généreuses, de ses pensées, si elles furent belles, de son cœur, s'il a aimé. Quant à son corps, quant à cette matière inerte, dès qu'elle a cessé d'agir, nous ne pouvons que la rendre à la nature pour qu'elle la transforme et la ranime à nouveau. »

(Écrit à la prison de Sainte-Pélagie, 19 juillet 1868.)

André Bernard

Eugène Varlin, ouvrier relieur, 1839-1871, écrits rassemblés et présentés par Michèle Audin, Libertalia éditeur, 2019, 488 p.

BILLET FLEURI

Complainte d'une femme « puritaine » ou « fleur bleue » ?

Je vois un fil conducteur entre la représentation grotesque ou la mise en scène de sexes d'hommes en érection, de *Charlie Hebdo*, à l'exposition photographique de ses attributs sexuels par le puéril et sot Griveaux, soi-disant pour séduire une femme... Ou même au dessin qui se veut comique d'un sexe d'homme coincé dans une trappe : vision dérisoire (critique ?) d'un désir mal orienté ?

Non, vraiment, ça ne me fait pas rire ! Affreux rigorisme moral ? Je déteste tout cela. À partir d'images qu'ils veulent toujours vilaines, des hommes qui se veulent comiques ou moqueurs parfois d'eux-mêmes, considèrent leur sexe comme objet de convoitise, ou de drôlerie, séparé d'eux-mêmes, ayant une existence autonome. Il y a derrière cela l'idée de besoins

qui seraient particuliers, incontrôlables, qui fonderaient la puissance, le pouvoir, l'arrogance, la violence, la nécessité de privilèges des hommes... Que sais-je ?

Vision qui prolifère dans des magazines « humoristiques », qui m'est étrangère, à l'opposé de ce à quoi j'aspire, de ce sexe masculin trop souvent « m'as-tu vu », exhibant son « bazar » (comme certaines femmes le disent...) comme instrument d'oppression et de domination, capable de « labourer » les femmes (expression employée dans les romans de gare)... et tellement rarement comme une partie douce et fragile qui souhaite et permet l'union des cœurs !

Fantasme ! ? Madame, ça n'existe pas ou si rarement ! Tu voudrais sublimer l'animalité qui nous fonde ? Cela intéresse si

peu d'humains ! Mieux vaut rire à table des grivoiseries des hommes.

On commence tout juste à réfuter un système ancré dans les mœurs et dans les têtes, à savoir : en passer par les désirs triviaux du sexe masculin pour se tirer d'affaire, pour éviter d'être violée, pour avoir un boulot, pour pénétrer dans les arcanes de l'art cinématographique, et des autres arts ! Ben voyons ! Le supplément d'âme, c'est pour la cinquième saison !

Parfois un plaisir partagé ? Si rare. Aliénation du plaisir lié à un consumérisme qui nous mange la tête, même au fond d'un lit. Pour compenser la déception et le désir qui s'éteint, rien de tel qu'un plat de nouilles à la tomate avec un peu de râpé !

A.-M.

À 30 ANS, ÊTRE ÉCOFÉMINISTE

Vendredi 6 mars à la librairie Quilombo à Paris, la petite salle est pleine de trentenaires venu-es écouter Jeanne Burgat Goutal, professeure de philosophie et auteure d'un livre sur l'écoféminisme, sorti le jour même aux éditions L'Échappée: *Être écoféministe. Théorie et pratiques...*

MES CHEVEUX BLANCS détonnent dans l'assistance mais l'auteure dans le cours de la présentation précisera que ses élèves de terminale, qui, il y a quelques années, jugeaient le féminisme ringard, se passionnent aujourd'hui pour l'écoféminisme. La turbulence autour du hashtag #MeToo et l'urgence écologique réveillent l'intérêt des jeunes qui se mobilisent davantage et manifestent leur curiosité pour les théories, les idées féministes et l'écologie.

Il nous semble donc important d'évoquer ici ce courant du féminisme qui, après avoir connu un déclin dans les années 1990, est aujourd'hui en plein renouveau: la preuve en est la naissance de la collection « Sorcières » aux Éditions Cambourakis dont les parutions puisent dans un corpus d'ouvrages des années 1970. Le premier ouvrage de la collection est un texte de Starhawk écrit en 1982, dont la philosophe Émilie Hache résume le propos: « *Un lien fait par les féministes entre les oppressions qu'elles subissent en tant que femmes et les oppressions que le capitalisme et le patriarcat font subir à l'exploitation de la planète, c'est une démarche théorique qui émerge dans les années soixante-dix. Ensuite, ça s'est décliné en mouvement militant.* »

Dans son livre, Jeanne Burgat Goutal veut rendre compte à la fois de la complexité et de la richesse intellectuelle de ce mouvement qui s'exerce dans de nombreux domaines: religieux, philosophique, historique, sociologique, économique, et du mouvement militant lié à ces théories.

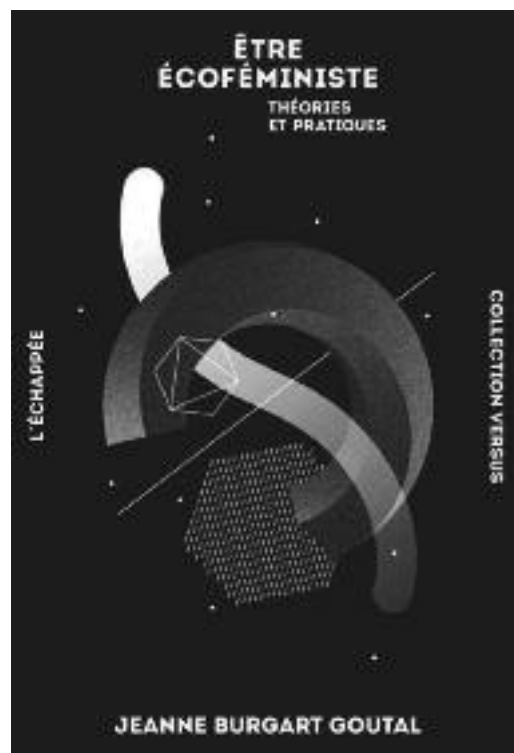
Résumer ces théories est très réducteur mais on peut tenter la formule suivante: les théories écoféministes dénoncent les liens qui existent entre les rapports de domination qui s'exercent sur les femmes et le non-respect de la nature, ceux symboliques et concrets qui, dans l'histoire du capitalisme et de la civilisation occidentale, ont mené à l'oppression des femmes et à celle du vivant en général. Mais pour l'auteure, rendre compte du mouvement d'idées n'était pas suffisant. Elle voulait aussi connaître les pratiques militantes et concrètes.

**Comment dans le monde réel aujourd'hui est-on écoféministe ?
Quel mode de vie ?
Quelles actions concrètes ?**

La seconde partie du livre est donc consacrée à un reportage né d'une rencontre avec deux figures du mouvement qui incarnent deux stratégies très différentes: celle de la marginalité avec Sylvie Barbe, pionnière des yourtes qui vit dans les Cévennes. Celle-ci a fait le choix de la simplicité volontaire, du refus du consumérisme et des technologies destructrices, et vit en autosuffisance.

Seconde stratégie, celle de Vandana Shiva, « star » du mouvement très médiatisée qui utilise les moyens de communication actuels pour faire connaître le combat écoféministe dans le monde entier.

Certaines critiques ont été faites à l'écoféminisme, principalement celui



d'essentialisme, la valorisation de la femme en tant que telle risquant d'entraver le processus égalitaire. La réponse des auteures a été de dire qu'en parlant de « réalité séparée » des femmes, on ne parlait pas d'une particularité naturelle mais d'une construction sociale.

Philosophie, éthique, mouvement, l'écoféminisme ne peut se résumer en quelques phrases, mais par la variété de ses tendances et de ses critiques du patriarcat et du capitalisme, il est aujourd'hui un apport indispensable à la réflexion féministe.

Sa.

Quelques titres:

Jeanne Burgat Goutal, *Être écoféministe. Théories et pratiques*, L'Échappée, 2020.

Françoise d'Eaubonne, *Écologie, féminisme : révolution ou mutation*, Libre et Solidaire, 2018 (1^{re} édition, 1978).

Reclaim, *Recueil de textes écoféministes*, choisis et présentés par Émilie Hache, Cambourakis, 2016.

Starhawk, *Rêver l'obscur. Femmes, magie et politique*, Cambourakis, 2015.

FEMMES DE DROITE

Les éditions du Remue-ménage nous offrent un texte d'Andrea Dworkin, paru au Québec en 2012¹, écrit il y a plus de trente ans. C'est l'un des rares ouvrages en français² de cette féministe aux analyses toujours aussi pertinentes. Heureusement, quelques textes sont traduits de-ci, de-là, qui sont accessibles grâce à TRADFEM, et c'est pourquoi nous saluons le travail de traduction de Martin Dufresne et de Michelle Briand.

Andrea Dworkin (1946-2005) est surtout connue pour sa critique de la pornographie, qu'elle rapprochait du viol et des autres formes de violence contre les femmes. Elle était aussi une militante contre la guerre et proche du milieu anarchiste. Dans ce livre, elle cherche à comprendre pourquoi des femmes rejettent le féminisme, pourquoi elles en arrivent à se montrer racistes et homophobes.

Qu'elles soient célèbres ou inconnues, riches ou pauvres, seules les femmes meurent une à une, isolées, étouffées par les mensonges emmêlés dans leur gorge, nous dit l'auteure. Car les femmes, qui se satisfont de la subordination imposée par les hommes, n'échappent pas à un marché de dupes : conformité aux rôles traditionnels en échange soi-disant de la sécurité, du respect, de l'amour (avec un grand A). Prendre le parti du patriarcat plutôt que de combattre le système de violence, psychologique, physique, économique. « *L'idéal, par définition, réduit la femme à sa fonction, la prive de toute individualité centrée sur ses intérêts et ses choix, ou sans utilité pour l'homme selon l'ordre masculin des choses.* » Les femmes sont un gibier pourchassé, violé, tué. Et mutilé de toute capacité morale, seul moyen qu'elles imaginent leur permettant de survivre sous la suprématie des hommes. Pour le patriarcat, l'ultime victoire étant d'obtenir que la femme adapte son désir jusqu'à jouir de sa propre destruction.

Les femmes de droite se conforment à un impératif biologique qui découle

directement de leurs capacités reproductives et se traduit nécessairement par des vies étriquées, des esprits bornés et un puritanisme assez mesquin : tableau peint par les hommes. L'intelligence d'une femme « *a moins d'importance que la forme de son cul* » tant les hommes haïssent l'intelligence des femmes, tant ils pensent les maintenir par leur queue et leur argent. L'antiféminisme repose ainsi sur le modèle du bordel et de la ferme, argumentaire politique de la haine des femmes. Le modèle du bordel est lié à la prostitution, des femmes utilisées pour le sexe par des hommes, des femmes dont la fonction est explicitement non reproductrice, « *des animaux sexuels en rut ou qui feignent de l'être, s'affichant pour le sexe, qui se pavanent et posent pour le sexe* ». Le modèle de la ferme est lié à la maternité, femmes « *ensemencées par le mâle et moissonnées; des femmes utilisées pour les fruits qu'elles portent, comme des arbres; des femmes allant de la vache primée à la chienne pelée, de la jument pur-sang à la triste bête de somme* ». Des modèles qui peuvent s'entrecroiser. Les femmes conservatrices sont finalement des militantes conformistes au service de la cause des hommes, contre la cause féministe.

L'humanité n'est pas condamnée à ce choix restreint, c'est une organisation sociale, qu'on peut changer, qu'on changera par la lutte. Dans les années 1970 aux États-Unis, c'est ainsi que des femmes radicales ont lancé un mouvement autonome, féministe, militant. Pour finir par « *Ce qui paraît le plus noir, c'est ce qui est éclairé par l'espoir le plus vif* ».

H.



1. Andrea Dworkin, *Les Femmes de droite*, Ed. du Remue-ménage, coll. Observatoire de l'anti-féminisme, 2019.

2. Notamment Andrea Dworkin, *Souvenez-vous, résistez, ne cédez pas*, éd. Syllepse et Remue-ménage, coll. Nouvelles Questions Féministes, 2018; *Pouvoir et violence sexiste*, Sisyph, coll. Contrepoint, 2007; *Coïts*, éd. Syllepse, coll. Nouvelles Questions Féministes, 2019.

CONSÉQUENCES PSYCHOTRAUMATIQUES DES VIOLENCES

Muriel Salmona, psychiatre, a co-fondé, en 2009, l'association Mémoire traumatique et Victimologie¹.

E LLE EST L'AUTRICE du *Livre noir des violences sexuelles*², dans lequel elle expose ses thèses entrecoupées de témoignages de personnes victimes de violences, soignées par elle. En 2014, avec Noémie Roland, Émilie Morand, Judith Trinquart, Sokhna Fall et Laure Salmona, elle lance une enquête nationale, « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte ». Il en ressort que 81 % des personnes ayant subi des violences sexuelles ont commencé à en subir avant l'âge de 18 ans, que 83 % des victimes de violences n'ont reçu ni protection ni reconnaissance, et que l'accès à des soins spécialisés a été rare et difficile.

Les maltraitements, les violences familiales, conjugales, sexuelles, psychologiques, au travail, ne sont pas une fatalité, ce sont des infractions que la société sexiste et inégalitaire rend possibles, contre lesquelles nous pouvons toutes et tous lutter et dont on peut traiter les conséquences sur la santé.

D'après les travaux de Muriel Salmona...

Les conséquences des violences : les psychotraumatismes

Comme la grande majorité des personnes victimes de violences, on peut se sentir seul·e et :

- être dans une très grande souffrance psychique et physique, en proie à des flash-back, des pensées, des sensations et des images liées aux violences qui s'imposent, à des cauchemars fréquents ;

- se sentir déconnecté·e avec un sentiment de vide, de dépersonnalisation, de culpabilité, de honte, d'être étranger au monde, avoir une perte de confiance et de l'estime de soi ;

- se sentir en état de danger permanent, hypervigilant·e, très anxieux·se avec des attaques de panique soudaines qui terrassent, des évitements phobiques ; se sentir irritable avec des colères explosives, tendu·e, n'arrivant plus à se projeter dans l'avenir, dépressif·ve, en retrait social, affectif, intellectuel ; en échec scolaire, professionnel ; présenter des troubles de la mémoire, de la concentration et de l'attention, et aussi des troubles du sommeil, de la sexualité ;

- être en prise avec des comportements et des conduites qui s'imposent à soi (compulsifs) et qu'on ne comprend pas, comme des conduites à risque, des mises en danger, des conduites agressives et/ou auto-agressives, des conduites addictives, des troubles alimentaires.

Les mécanismes des psychotraumatismes

1. La mémoire traumatique

Une violence à laquelle on ne peut pas échapper crée un stress extrême et une forte réponse émotionnelle incontrôlable qui entraîne un risque vital cardiovasculaire et neurologique par « sur-voltage » (comme dans un circuit électrique). Pour arrêter ce risque fonctionnel, le circuit neuronal « disjoncte » automatiquement grâce à la sécrétion de drogues dures sécrétées par le cerveau (endorphines à hautes doses et drogues « kétamine-like »). Cette déconnexion « éteint » le stress extrême et entraîne une anesthésie psychique et physique, un état dissociatif (conscience altérée, dépersonnalisation, être spectateur de soi-même) et des troubles de la mémoire : des amnésies et surtout une mémoire traumatique émotionnelle des violences, non contrôlable, hypersensible, isolée par la déconnexion et qui n'a pas été intégrée « dans le disque dur du cerveau ». Véritable bombe à retardement, prête à « exploser » à l'occasion de toute situation rappelant les violences, en redéclenchant les mêmes scènes, la même terreur, la même détresse, les mêmes sensations, de façon incompréhensible. La vie devient alors un terrain miné et, pour éviter de déclencher la mémoire traumatique, la personne est obligée de mettre en place des conduites d'évitement. Quand les conduites d'évitement ne suffisent plus, souvent seules des conduites dissociantes dont on a soi-même fait l'expérience peuvent calmer l'état de détresse.

2. Les conduites dissociantes

Le redéclenchement de la disjonction du circuit émotionnel en augmentant le niveau de stress (par des conduites agressives et/ou auto-agressives, des conduites à risques, dangereuses, des conduites addictives) va entraîner une anesthésie affective et physique, une dissociation et calmer l'anxiété, mais va recharger et aggraver encore plus la mémoire traumatique et créer une dépendance aux drogues dures sécrétées par le cerveau. Ces conduites dissociantes qui s'imposent sont paradoxales et déroutantes à la fois pour les personnes victimes de violences et pour les professionnels qui s'en occupent (quand ils n'ont pas été formés pour les reconnaître). Elles sont responsables de sentiments de culpabilité et d'une vulnérabilité accrue face aux agresseurs, lesquels par expérience connaissent bien ces phénomènes dont ils profitent pour assurer leur emprise sur des victimes et les instrumentaliser pour leur confort personnel.

¹ memoiretraumatique@gmail.com ; www.memoire-traumatique.org : organisme d'information et de formation pour les intervenants prenant en charge les victimes de violences (sexuelles, conjugales, faites aux enfants, liées au terrorisme).

² Muriel Salmona, *Le Livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod, [2013] 2018

Les conséquences sur la santé

En plus des lésions traumatiques directes liées aux violences physiques, les conséquences du stress peuvent être :

- très souvent une fatigue intense, des douleurs chroniques, des céphalées (maux de tête), des dorso-lombalgies (mal de dos);
- des troubles digestifs, gynécologiques et génito-urinaires, endocriniens, immunitaires, allergiques, ORL, dermatologiques;
- des troubles cardio-vasculaires, palpitations, hypertension artérielle, atteinte coronaire, et aussi diabète, affections pulmonaires, ou neurologiques.

Les violences ont un impact catastrophique sur la santé. Une prise en charge médicale spécialisée et psychothérapique permet de relier les symptômes psychotraumatiques aux violences, d'en comprendre les mécanismes, de les contrôler, et d'y échapper.

Que faire ?

Ne pas rester seul·e, se faire aider et surtout en parler à des proches fiables, au médecin, à des professionnels de santé, du social, du judiciaire, à la police, à la gendarmerie, à des associations spécialisées. **H.**

Violences conjugales : 3919 www.stop-violences-femmes.gouv.fr / Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977 / Enfance maltraitée : 119 / Viols femmes informations, Collectif féministe contre le viol : 0 800 05 95 95 www.cfcv.asso.fr / AVFT, Association contre les violences faites aux femmes au travail : 01 45 84 24 24 www.avft.org

MISÈRE ET VODKA ?

Féminicide russe

Ce sont 8700 femmes chaque année qui meurent sous les coups de leur conjoint ou ex. Pour une population de 187000 habitants (en gros), soit 4,65% ! (en France, 0,18%)...

Le 27 juillet 2018, les trois sœurs Khatchatourian tuent leur père (agressions sexuelles, viols, coups et blessures); elles risquent 20 ans de prison !

Le conjoint ou père violent, lui, risque une petite amende (70 €) ou, si récidive ou hospitalisation de la victime : 560 € (prélevés sur le compte bancaire commun du couple)...

Une campagne de dénonciation des violences sexistes par la féministe Alena Popova a recueilli plus de 600 000 signatures.

(*Le Monde diplomatique*, novembre 2019)



N'ÊTRE... UNE CRÉATION COLLECTIVE

Delfine Ferré se présente comme une dentellière scénographe. Ses dentelles, réalisées dans divers matériaux, créent des installations éphémères dans les vitrines des commerçants ou des décors pour des occasions particulières, fêtes ou spectacles. Elle est aussi professeure d'arts plastiques et c'est dans le cadre d'un projet collectif, avec des élèves d'une section d'arts graphiques et d'un BTS communication et de leurs enseignants, qu'elle a réalisé et illustré ce beau livre que nous avons échangé lors d'une soirée contre un exemplaire de *Casse-rôles, Paroles d'accouchées*.

Avec l'aide d'amis proches, Delfine a

recueilli les confidences de 15 femmes qui racontent leurs accouchements et nous parlent du vécu de la maternité : moments heureux, douloureux, émouvants qu'elles nous révèlent avec des mots simples et drôles.

« Nous nous sommes risqués à pénétrer l'intime de quelques femmes, elles se sont confiées en acceptant que leurs confidences soient partagées. L'histoire individuelle devient alors une expérience collective d'un vivre ensemble, comme la recherche d'une humanité trop souvent oubliée. »

Dans son ordinateur, Delfine garde les photographies de ses installations de den-

telles monumentales réalisées en feuilles de polyéthylène découpées au scalpel. Ces photos et des dessins de l'artiste illustrent le livre agrémenté également par les surprises sonores de Bertrand et Jérôme.

Ce livre est une belle façon d'être au monde et dans le monde, et comme il est écrit dans la préface, « ces témoignages forment une trace qui, si nous la suivons avec attention, peut nous mener à une humanité plus sensible et plus juste. »

Annie

Delfine Ferré, Bertrand Bobin, Jérôme Pamart, *Paroles d'accouchées*.

Site : delfineferre.e-monsite.com

Que font notre sinistre des Affaires étrangères et notre Méprisant de la République ? Par leur silence, ils sont complices du gouvernement iranien au nom d'une diplomatie fondée sur de juteux accords commerciaux !

L'anthropologue franco-iranienne **Fariba Adelhah**, directrice de recherche au Centre de recherches internationales (Ceri) de Sciences Po, à Paris, accusée d'espionnage, est prisonnière en Iran depuis le mois de juin 2019. Elle est détenue par les « gardiens de la révolution ». Le pouvoir iranien ne reconnaît pas sa double nationalité ! Son compagnon, Roland Marchal, arrêté au même moment, sans aucun mobile de détention dévoilé ni justifié, a été libéré le 21 mars 2020 en échange d'un ingénieur iranien. Une autre universitaire australienne, **Kylie Moore-Gilbert**, détenue dans la prison d'Evin, avait entamé une grève de la faim depuis le 24 décembre 2019. 70 000 prisonniers ont été libérés du fait du Covid-19, mais ni Fariba ni Kylie n'ont été libérées. Fariba et Kylie sont soumises à des « tortures psychologiques » et à de nombreuses violations de leurs droits fondamentaux. Fariba a été admise à l'hôpital de la prison d'Evin, début mars, car son état de santé est très inquiétant, ses reins sont gravement atteints suite à la grève de la faim.

Les autorités religieuses du pays utilisent des arguties pour justifier la privation de liberté contre celles et ceux qui ont des choses à dire et maintenir le peuple *ad vitam aeternam* sous leur joug. Seulement, la liberté est libre comme l'air et au moindre souffle de bise, ce ne sont pas les barreaux des prisons et les tortures qui pourront l'empêcher de se répandre !

Au nom d'une diplomatie fondée sur de juteux accords commerciaux, et par leur silence, le sinistre des Affaires étrangères et le chef d'État du « pays des droits de l'Homme » se rendent complices du gouvernement iranien.

« Lorsque la violence entre dans la maison, l'ordre et la justice s'en vont par la cheminée. »

Mille et un proverbes turcs, 1878

En 2016-2017, le procureur de Cahors envoyait sur les roses les ami·es d'une femme battue en des termes méprisants, n'ayant pas vocation à être le « bureau des pleurs ». Par de multiples interventions, les ami·es de **Djenéba** espéraient la protéger de la violence de son mari. Ainsi, ce grand apôtre de la justice qualifiait les courriels des ami·es et voisin·es de « fatras de doléances » qui « n'avaient pas à encombrer les boîtes aux lettres fonctionnelles des magistrats ».

Lors d'un voyage professionnel au Mali, en 2006, le futur mari, agriculteur, gendarme en réserve, rencontre Djenéba, technicienne vétérinaire. Ils se marient en 2008. En mars 2016, Djenéba est trouvée à terre en pleurs et tétanisée à son domicile, après avoir été violentée par son mari. Grâce à ses ami·es, elle quitte le domicile conjugal avec ses trois enfants et se tourne vers les gendarmes pour être protégée. Ceux-ci l'ignorent superbement, ne prenant pas en compte les divers témoignages, refusant de l'accompagner au domicile pour récupérer le nécessaire pour les enfants.

Face à la froideur de l'administration, à la fin de non-recevoir et au mépris de la gendarmerie, le drame était inévitable ! Le mari, ancien officier de réserve dans la gendarmerie, n'a-t-il pas bénéficié de la solidarité de corps qui n'est pas un vain mot chez les militaires ? Le 3 mars 2017, elle est abattue de trois coups de fusil. L'insouciance de l'institution judiciaire a condamné Djenéba à la mort en ignorant ses plaintes et celles de ses ami·es et voisin·es. Ce même procureur a été invité à participer activement aux groupes de travail dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. Avec de tels collaborateurs, ce n'est pas demain la veille que l'égalité entre les femmes et les hommes verra le jour et que le féminicide sera éradiqué !

Silence magistral du ministre des Affaires étrangères et du président de la République...

Le 24 décembre 2016, **Sophie Pétronin**, une Française, travailleuse humanitaire, fondatrice de l'ONG Association d'aide à Gao, qui œuvre dans le domaine de l'aide à l'enfance dans le nord du Mali, a été enlevée par un groupe armé de terroristes jihadistes proche d'Al-Qaïda. Là aussi, silence français assourdissant. Pourtant, le Président se rend régulièrement au Sahel, et peut prendre langue avec les ravisseurs et les chefs d'État, lui qui l'a si bien pendue... Cette femme de 74 ans sera-t-elle sacrifiée sur l'autel des intérêts du grand capital et des multinationales ?

Le 14 mai 2019, lors d'un hommage à Paris à deux soldats français tués au Burkina Faso au cours d'une libération de deux otages, l'adepte du « en même temps » a évoqué Sophie Pétronin : « Nous ne l'oublions pas. Ceux qui attaquent un Français doivent savoir que jamais notre nation n'abandonne ses enfants quelles que soient les circonstances et fût-ce à l'autre bout de la planète. »

De belles paroles qui manquent totalement de conviction et d'efficacité ! La dernière preuve de vie de Sophie Pétronin est une vidéo diffusée par ses geôliers qui remonte à 2018. Négociations au point mort ? Y a-t-il jamais eu un début de négociation ? Il est certain qu'elle n'aura pas droit aux honneurs de la République comme les sept militaires récemment morts au Mali... pas pour lutter contre le terrorisme mais pour défendre et protéger les intérêts des multinationales françaises.

Ah, si Sophie avait été militaire et avait protégé les intérêts du capital français au Sahel plutôt que de s'occuper de l'aide à l'enfance, le gouvernement de Macron aurait sans doute mis tout en œuvre pour la tirer des griffes des terroristes. Mais que fait l'armée française au Sahel (4 500 soldats), si elle n'est même pas capable de protéger les ressortissants français ? Au prix de la bagatelle d'un million d'euros par jour !

Justhom

ALGÉRIE Carré féministe au sein du Hirak

Depuis un an, de jeunes féministes algériennes s'affichent ouvertement sur le pavé du Hirak. «*Nous existons, nous sommes dans la photo du Hirak.*» Mais les médias en faisaient peu de cas.

Elles ont une banderole «*Nos droits, c'est tout le temps et partout.*»

Elles ne sont pas très nombreuses (une trentaine), mais elles font du bruit avec leurs slogans : «*Algériennes libres, n'acceptant pas la honte*», «*Égalité hommes-femmes*», au milieu des exhortations de la foule à jeter «*les généraux à la poubelle*» ou à envoyer les «*voleurs*» du pouvoir derrière les barreaux.

La sociologue Fatma Oussedik, une féministe de la génération militante des années 1970, dit : «*Les femmes ont été de tous les mouvements et de toutes les guerres en Algérie. Mais, aujourd'hui, elles sont là pour elles-mêmes, et c'est le grand changement.*»

«*L'audace n'est pas passée inaperçue. Elle a d'abord suscité une certaine hostilité. Banderolles arrachées, bousculades, menaces verbales : le carré féministe a été accusé de "diviser" le Hirak en défendant des positions "contre la tradition". Quant à ceux qui pouvaient éventuellement sympathiser "en théorie", ils appelaient à la discrétion en invoquant le traditionnel argument d'opportunité – "ce n'est pas le moment" – qui*

avait déjà si souvent servi dans le passé à enterrer les combats en faveur des droits des femmes. Mais l'hostilité ne fut pas générale.»

Une solidarité s'est même manifestée dès lors que les jeunes féministes ont été attaquées ouvertement. Le combat pour la réappropriation de l'espace public est d'une acuité brûlante. Les jeunes femmes réclament le droit de leur corps d'exister sans être stigmatisées à l'heure du harcèlement de rue.

«*Le "carré" du vendredi a essaimé. On l'a retrouvé à Oran et Constantine. Et les énergies ont convergé dans la rédaction, le 21 juin à Tighremt (Kabylie), d'une déclaration solennelle – signée par une quinzaine d'associations ou collectifs – revendiquant "l'égalité entre hommes et femmes sur le plan politique, civil, économique, culturel, social et juridique". Dans une Algérie qui vit sous le régime d'un Code de la famille formalisant expressément la subordination de la femme par rapport à l'homme, la "déclaration de Tighremt" ne manque pas de hardiesse.*»

(d'après Frédéric Bobin, Alger, pour *Le Monde*)

AMÉRIQUE LATINE Injonction meurtrière

«*L'injonction de masculinité*» faite aux jeunes hommes, en Amérique latine, est très présente, surtout au Brésil et en Argentine, soutenue par les Églises et le crime organisé. Elle est «*abusive, hiérarchique, cruelle*». Les jeunes hommes sont

sommés de fournir des preuves qu'ils sont bien des hommes par des actes de cruauté mettant même leur vie en jeu.

La féministe Rita Laura Segado reçoit des lettres de remerciements de ces hommes argentins et d'autres pays qui écrivent : "Il est libérateur de savoir s'écarter et de désobéir à cette injonction." Cela leur change la vie et pourrait changer l'histoire, dit-elle, car, sans cette injonction, il n'y aurait plus de guerre.»

Extrait d'une interview de Rita Laura Segato, féministe argentine, *Le Monde*, 19-20 janvier 2020

FRANCE La Cimade

Actions communes, journal des donatrices et donateurs de La Cimade (mars 2020), écrit que les préfectures font faire, par les commissariats, des demandes abusives aux femmes étrangères qui se plaignent de la violence de leurs conjoints : jugement de divorce pour faute, condamnation de l'époux, ordonnance de protection... La plupart du temps, les femmes n'ont pas ces documents, dès lors on n'examine pas leur requête, on leur refuse un droit de séjour, on leur ordonne de quitter le territoire.

80% de ces plaintes seraient classées sans suite.

Le défenseur des droits a été saisi par La Cimade, qui recommande de tenir compte des plaintes de ces femmes, les violences se justifiant par tous moyens.

(Voir p. 43)



**ABONNEZ-VOUS
à CASSE-RÔLES**
Prix libre !



Je m'abonne à partir du n°
prix libre €
+ frais postaux (3,80 x 4 n°) 15,20 €
= TOTAL €

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE COURRIEL

Libellez le chèque à l'ordre de : **Association Les Amies et Amis de Casse-rôles**
c°/Annie Nicolai, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges

Contact casse-roles@outlook.fr
Site <http://casse-roles.revolublog.com/>

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest : RIB France : Banque 19506 Guichet 00011 N° compte 28120741006 Clé 66
IBAN Étranger : FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

CONFINEMENT : LES VIOLENCES CONJUGALES EN HAUSSE

Fin mars, le secrétaire d'État au numérique affirmait que les connexions vers les sites à caractère pornographique avaient grimpé en flèche : une augmentation estimée à 50 % de plus, dix jours après le début du confinement. Et le Ministre de l'Intérieur estimait que les violences conjugales se seraient accrues, puisqu'en une semaine, le nombre de signalements accusait 32 % de hausse auprès des services de gendarmerie et 36 % auprès des services de police. Qui peut encore nier le lien entre pornographie et violence ?

Il aura fallu attendre la limitation des sorties et le confinement au domicile, pour télétravail ou chômage technique, pour prendre une mesure simple déjà appliquée depuis plusieurs années dans l'État espagnol.

Pourtant les associations de soutien aux femmes maltraitées avaient alerté les pouvoirs publics depuis plusieurs semaines.

« Nous craignons le pire » disaient-elles : un huis clos tel le confinement va conduire irrémédiablement à un regain de tensions. Dans une cohabitation ininterrompue, les hommes violents vont se déchaîner et feront vivre un enfer aux femmes et aux enfants, un climat de violences psychologiques et physiques. Quand bien même l'homme voudrait sortir pour se défouler, il ne pourrait le faire. Quant aux femmes et aux enfants, comment échapper aux coups et humiliations quand il est interdit de sortir ? Les patrouilles veillent et verbalisent, le couvre-feu se répand comme la gangrène sécuritaire.

Les associations ont élargi la plage horaire pour les appels téléphoniques. Les numéros d'écoute, gratuits et anonymes, restent accessibles pendant le confinement : 3919 « Femmes Violences Information », du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures, et 0800 05 95 95 « Viols femmes Information » (CFCV) du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures.

Les associations utilisent le mail parfois plus discret vis-à-vis de la personne violente, elles continuent d'orienter vers les distributions alimentaires si besoin en cas de violences économiques.

Mais elles demandent de manière urgente que des nuits d'hôtel soient financées pour assurer la continuité de leur mission et mettre à l'abri les femmes et les enfants violentés, car le Grenelle des violences en 2019 n'a pas produit d'effet en la matière.

Ainsi, un dispositif est mis en place au sein des pharmacies pour alerter police ou gendarmerie, notamment par un code simple « masque 19 » quand le conjoint violent est présent. Et il est prévu que les « forces de l'ordre » doivent agir en urgence !

La situation était grave, elle s'aggrave.

Pourquoi ce dispositif appliqué outre-Pyrénées n'a-t-il pas été retenu lors du Grenelle ?

Pourquoi, maintenant, les « forces de l'ordre » seraient-elles plus diligentes ?

Pourquoi rien n'est prévu pour prévenir les dégâts de la pornographie ?

Décidément, le Grenelle n'a accouché que d'une souris... Les mesures pour lutter contre la culture de la violence sont toujours attendues !

H.



Pendant le confinement, les victimes de violences pourront envoyer un message sur le 114, initialement réservé pour les personnes sourdes ou muettes. Qu'en sera-t-il après le confinement ?

« Les services des tribunaux traitant les affaires de violences conjugales sont maintenus. Il est possible notamment de solliciter une ordonnance de protection (permettant de demander par exemple l'éviction du conjoint violent). Pour être accompagnée et conseillée dans vos démarches, vous pouvez prendre contact gratuitement par téléphone ou par email avec les permanences des Centres d'information des droits des femmes et des familles.

À savoir : pour les étranger-ères en situation régulière, les documents de séjour de type « titre de séjour » et « récépissé » sont prolongés de 3 mois. »

COVID 19 ET FRONTIÈRES EUROPÉENNES EXTÉRIEURES

Les personnes exilées encore plus précarisées et en danger



À l'heure où celles et ceux qui le peuvent se confinent, les personnes exilées, parmi les plus précaires, demeurent vulnérables à travers le monde face à l'épidémie du coronavirus. Aux frontières de l'Union européenne, les conditions sanitaires sont exécrables et la violence perdure.

En Libye, alors que le pays a fermé ses frontières le 17 mars 2020, la situation sur place demeure chaotique et violente, notamment pour les personnes exilées. Dans un rapport sorti mi-mars, l'association italienne MEDU (Medici per i Diritti Umani) souligne que 85% des personnes passées par la Libye et interrogées par leurs équipes ont souffert de torture, de violences et de traitements inhumains et dégradants. Basé sur 3000 témoignages collectés entre 2014 et début 2020, les deux tiers des personnes interrogées ont été détenues, près de la moitié kidnappées ou mises dans des situations où leur vie était en danger. C'est dans ce contexte complexe que le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) a dû annoncer le 17 mars la réduction d'une partie de ses activités, notamment les visites en centre de détention et la fermeture de leur centre d'enregistrement de Tripoli. Par ailleurs, le HCR a suspendu jusqu'à nouvel ordre les programmes de réinstallation de personnes réfugiées à travers le monde.

En parallèle en mer Méditerranée, la suspension des opérations de sauvetage solidaires, déjà opérationnelle pour certaines ONG placées sous quarantaine depuis fin février 2020, a été confirmée mi-mars par la plupart d'entre elles. Les refoulements en pleine mer continuent, notamment dans la zone de recherche et de sauvetage de l'île de Malte, où les autorités compétentes maltaises collaborent avec les «garde-côtes» libyens afin qu'ils viennent récupérer les bateaux et poussent ainsi les personnes exilées vers l'enfer des lieux d'enfermement libyens. Documentés par l'association AlarmPhone, ces refoulements brisent plusieurs règles du droit international dont le principe de non-refoulement et le renvoi vers des États où il existe des risques de traitements inhumains et dégradants.

À la frontière gréco-turque, d'un côté, la Turquie a cessé de «contenir» sur son territoire les personnes exilées et, de l'autre, la Grèce a suspendu l'accès à l'asile et à son territoire. L'Union européenne, quant à elle, répond par le renforcement des contrôles aux frontières extérieures avec un déploiement plus important de l'agence Frontex. Refoulements, désastre humanitaire à la frontière et sur les îles grecques où sont «nassées» des milliers de personnes en quête d'asile – surpeuplement, insalubrité, insuffisance d'accès à l'ensemble des services de base... 42 000 personnes seraient bloquées dans les 5 hotspots des îles grecques. Un départ de feu a eu lieu dans le campement le 16 mars 2020, une enfant de 6 ans est décédée. Alors que les autorités grecques, pour lutter contre la propagation du virus, restreignent les mouvements des personnes exilées dans les campements depuis le 18 mars, MSF demande depuis deux semaines l'évacuation de l'ensemble des hotspots et la prise en charge sanitaire des personnes exilées qui s'y trouvent, les conditions du confinement ne pouvant être mises en œuvre. Sur l'île de Lesbos, les organisations intervenant habituellement dans les camps de Moria et de Kara Tepe ont un accès réduit aux personnes pour une période de 14 jours. Les personnes exilées s'auto organisent dans le camp. La «Moria Awareness Corona Team» (MACT) composée de personnes exilées explique les règles sanitaires, la nécessité de limiter les contacts, etc. Dans ce contexte, le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits fondamentaux des migrantes a interpellé la Grèce dans une communication du 23 mars 2020 sur les violations des droits aux frontières maritimes et terrestres, les violences dont font l'objet les soutiens des personnes exilées et les journalistes ces dernières semaines, ou encore sur la suspension de la possibilité de demander l'asile,

rappelant à l'État ses responsabilités. Les autorités européennes ont également été destinataires de ce courrier. Le Parlement européen a également réagi en demandant l'évacuation des personnes vulnérables. De nombreuses ONG grecques et européennes demandent quant à elles la fermeture des camps et la prise en charge des personnes exilées.

Sur la route dite «des Balkans», les frontières se ferment également en raison de la pandémie. La Serbie est en état d'urgence COVID 19 depuis dimanche 15 mars, sans mesure de confinement en journée pour les ressortissant·es serbes (excepté les personnes malades) mais avec un couvre-feu. A contrario, les personnes exilées et hébergées ont besoin d'une permission pour sortir de leur lieu d'hébergement. L'armée a été déployée pour faire des contrôles, notamment à la frontière avec la Croatie. En Bosnie, depuis début mars, les autorités communiquent sur la crainte du nombre de personnes qui pourraient arriver dans le pays au regard de la situation en Syrie et à la frontière gréco-turque. La Bosnie accueille actuellement environ 7 000 personnes qui demandent l'asile. Dans les camps, les conditions de vie sont indignes, l'hiver et les neiges de novembre et décembre étant passés par là, la situation s'est encore aggravée. Les médecins sont inquiets car si des cas de COVID 19 y apparaissaient, rien n'est organisé pour permettre un confinement correct.

Aux frontières extérieures de l'Union européenne comme sur le territoire européen, à la crise de l'accueil s'ajoute une crise sanitaire. Les mesures de protection doivent être accessibles à toutes et tous et notamment aux personnes les plus fragiles, qu'elles soient étrangères ou non.

**La Cimade,
Pôle Europe
et International, 26 mars 2020**



CASSE-RÔLES

SOMMAIRE N° 12

MAI-
JUILLET 2020

Édito **2**

«J'accuse» de Polanski, y aller ou pas ? **3**

Qui ne dit mot, consent ? **4-5**

Liberté sexuelle **6**

Pédocriminalité : les enfants victimes **7**

Le Consentement expliqué aux enfants **8**

Violence sexiste en Espagne **9-10**

Levée du secret médical **11**

DOSSIER PORNOGRAPHIE-PROSTITUTION

L'emprise de l'imaginaire patriarcal **12**

La planète abolitionniste et les trois types de législation **13**

Pornographie et prostitution = inégalité sexuelle **14-15**

Lutte contre le système prostitutionnel et accompagnement des personnes prostituées **16-17**

Loi de 2016, un bilan mitigé **17-18**

Ni le porno ni la prostitution ne libèrent l'être humain **19**

Témoignages de survivantes de la prostitution **20-21**

Handicap, amour et homosexualité **22**

L'assistanat sexuel, une prostitution déguisée **23**

Violences contre des féministes abolitionnistes **24**

«Pas client» **22**

Anarchisme, féminisme, contre le système prostitutionnel **26-27**

Rude dénonciation de la prostitution **28-29**

«Les Survivantes» : le combat de cinq prostituées **29**

Solidarité chez les femelles bobonos **30-31**

Mujeres libres **31**

La place des femmes dans le monde des arts plastiques **32-33**

À propos du travail des femmes **34-35**

Complainte d'une femme puritaine ou «fleur bleue»? **35**

Écoféministe à 30 ans **36**

Femme de droite **37**

Conséquences psychotraumatiques des violences **34-35**

Féminicide en Russie **39**

N'être... une création collective **39**

Ailleurs : brèves **40-41**

Confinement et violences conjugales **42**

Confinement et personnes exilées **43**